

REPUBLIQUE DU NIGER

*Fraternité-Travail-Progrès*



Ministère de la Justice

*PLAN D'ACTION*

*DE MISE EN ŒUVRE*

*DE LA POLITIQUE NATIONALE  
JUSTICE ET DROITS HUMAINS*

**2016-2025**

DECRET N°2015-320/PRN/MJ DU 25 JUIN 2015

# Table des matières

<b>LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>II. RAPPEL DES ELEMENTS ESSENTIELS DE LA PNJDH .....</b>	<b>10</b>
2.1. HISTORIQUE : .....	10
2.2. CORPUS JURIDIQUES.....	10
2.3. BUT RECHERCHE DE LA PNJDH .....	11
2.4. FONDEMENTS DE LA PNJDH.....	11
2.5. ORIENTATIONS DE LA PNJDH .....	12
2.6. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PNJDH.....	12
2.7. ACTEURS CLES CONCERNES: .....	12
2.8. CARTE JUDICIAIRE DE LA REPUBLIQUE DU NIGER.....	13
<b>III. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN D’ACTIONS .....</b>	<b>15</b>
3.1 OBJECTIFS DU PLAN D’ACTIONS DECENNAL.....	15
3.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN D’ACTIONS DECENNAL : .....	15
3.3 CHAINE DES RESULTATS DU PLAN D’ACTIONS .....	15
3.4 CARTE JUDICIAIRE PROSPECTIVE 2025 .....	26
<b>IV. COUT ET FINANCEMENT DU PLAN D’ACTIONS DE LA PNJDH.....</b>	<b>28</b>
TABLEAU N° 2 : PLAN D’INVESTISSEMENTS PLURIANNUEL .....	29
TABLEAU N°3 : PLAN DE FINANCEMENT DU PA/PNJDH.....	52
<b>V. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>61</b>
7.1 DISPOSITIF DE PILOTAGE DE COORDINATION ET DE COMMUNICATION .....	58
7.1.1 COMITE INTERMINISTERIEL DE PILOTAGE.....	61
7.1.2 STRUCTURE DE COORDINATION .....	61
7.1.3 STRUCTURE DE COMMUNICATION.....	58
7.2 COMITE DE SUIVI ET D’EVALUATION DE L’EXECUTION DU PLAN D’ACTION DECENNAL.....	61
7.3 STRATEGI DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION .....	59
7.4 ORGANIGRAMME DU PLA DECENNAL D’ACTIONS.....	64
7.5 FINANCEMENT DU PLAN D’ACTIONS .....	64
7.6 MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....	64
7.7 GESTION DES RISQUE .....	65
7.8 REVISION DU PLAN D’ACTIONS.....	61
CONCLUSION .....	66
<b>ANNEXES.....</b>	<b>63</b>

## Liste des sigles et abréviations

**ANAJJ** : Agence Nationale d'Assistance Juridique et Judiciaire ;

**ANDDH** : Association Nationale de Défense des Droits de l'Homme ;

**AOF** : Afrique Occidentale Française ;

**BIR/LC/TI** : Bureau Informations Réclamations Lutte contre la Corruption et le Trafic d'Influence ;

**BRVM** : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ;

**CCAS** : Cour de Cassation ;

**CE** : Conseil d'Etat ;

**C Cons.** : Cour Constitutionnelle ;

**CCC** : Communication pour un Changement de Comportements ;

**CCJA** : Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ;

**CEN-SAD** : Communauté Economique des Etats Sahélo-Sahariens ;

**CENTIF** : Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières ;

**CIMA** : Conférence Internationale du Marché des Assurances ;

**CNDH** : Commission Nationale des Droits Humains ;

**COFO** : commissions foncières ;

**COTEVET** : Comité Technique de Vérification des Textes ;

**CSM** : Conseil Supérieur de la Magistrature ;

**DGASP/R** : Direction Générale de l'Administration, de la Sécurité Pénitentiaires et de la Réinsertion ;

**DGDH/PJJ/RS** : Direction Générale des Droits de l'Homme de Protection Judiciaire Juvénile et de la Réinsertion Sociale

**DGPN** : Direction Générale de la Police Nationale ;

**DPG** : Déclaration de Politique Générale ;

**ENAM**: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature;

**EPU** : Examen Périodique Universel ;

**FED** : Fonds Européen de Développement ;

**HCJ** : Haute Cour de Justice ;

**HALCIA** : Haute Autorité de Lutte contre la corruption et les Infractions Assimilées ;

**IGEP** : Inspection Générale des Etablissements Pénitentiaires ;

**IGSJ** : Inspection Générale des Services Judiciaires ;

**INS** : Institut National de la Statistique ;

**JO** : Journal Officiel ;

**JORN** : Journal Officiel de la République du Niger ;

**M111...** : Mesures n°111 à ... ;

**MA** : Ministère de l'Agriculture ;

**MAE/C/IA/NE** : Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur ;

**MC/A/L** : Ministère de la Culture des Arts et des Loisirs ;

**ME** : Ministère de l'Elevage ;

**MJ** : Ministère de la Justice ;

**MJ/S** : Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

**OAPI** : Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle ;

**OHADA**: Organisation pour l'Harmonisation Afrique du Droit des Affaires ;

**OIT** : Organisation Internationale du Travail ;

**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale ;

**OPJ**: Officier de Police Judiciaire ;

**OSC** : Organisations de la Société Civile ;

**PAJED**: Programme d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit ;

**PARJ** : Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires ;

**PDES** : Plan de Développement Économique et Social ;

**PJJ** : Protection Judiciaire Juvénile ;

**PNJDH** : Politique Nationale Justice et Droits Humains ;

**RCCM** : Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;

**SDRP** : Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté ;

**TFR** : Tribunal du Foncier Rural ;

**TGI /HC/N** : Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey ;

**TGI** : Tribunal de Grande Instance ;

**TI** : Tribunal d'Instance ;

**TIG** : Travail d'Intérêt Général ;

**TM** : Tribunal Militaire ;

**TT** : Tribunal du Travail ;

**UA** : Union Africaine ;

**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## Résumé

Nonobstant l'adoption de la première politique sectorielle de la justice. 1er juin 2009, force est de constater qu'il a fallu l'organisation des Etats Généraux de la Justice tenue du 26 au 30 novembre 2012 pour faire l'état des lieux et définir les solutions propres à un développement qualitatif et cohérent.

Pour la mise en œuvre des différentes conclusions et recommandations formulées par ces États Généraux, il a été créé un Comité de Suivi des Conclusions et Recommandations des Etats Généraux de la Justice (EGJ). L'élaboration d'une Politique Nationale assortie d'un Plan d'Actions s'est avérée nécessaire. En effet, la consolidation du socle démocratique n'est possible qu'avec l'amélioration de l'accès à la justice, la restauration de la confiance des justiciables en la justice et le respect de l'éthique et de la déontologie par les principaux acteurs de l'institution judiciaire.

Ainsi le Gouvernement, dispose depuis 2015, d'une Politique Nationale Justice et Droits humains adoptée par Décret N°2015-320/PRN/MJ du 25 juin 2015 portant adoption du document de PNJDH et de son plan d'action de mise en œuvre en vue de concrétiser les objectifs assignés au Ministère en charge de la Justice dans le domaine de ses compétences et d'améliorer sensiblement la gouvernance démocratique, administrative, économique et financière au niveau des collectivités territoriales.

La PNJDH, politique majeure de réforme de l'Etat, est un instrument à la fois de responsabilisation des acteurs et d'affirmation de la volonté politique de l'Etat dans le cadre de la recherche d'une gouvernance de qualité. Afin de l'opérationnaliser, le présent Plan Décennal d'Actions est élaboré et soumis à l'adoption du Gouvernement et sa mise en œuvre par toutes les parties prenantes.

Pour la période 2016-2025, la vision du Gouvernement du Niger est : « la justice a une place privilégiée au sein de l'Etat de droit et de la société et constitue un pilier essentiel de construction démocratique et de développement harmonieux et équilibré du territoire à la grande satisfaction de toutes les couches sociales particulièrement les plus vulnérables ».

Les orientations générales assignées à ce Plan Décennal d'Actions sont : (1) Amélioration de la performance de la justice à travers le renforcement de capacités opérationnelles d'ensemble ; (2) Promotion de l'accès à la justice par la réduction voire l'élimination des obstacles auxquels sont confrontés les usagers et (3) Renforcement de la protection des droits et libertés des populations.

L'objectif de développement du plan d'actions de mise en œuvre de la PNJDH est de « contribuer à rendre la justice plus performante, plus accessible et plus protectrice des droits et libertés » les objectifs spécifiques sont au nombre de six : (i) Renforcer les capacités de la justice ; (ii) Renforcer la crédibilité de la justice ; (iii) Renforcer le rôle et l'efficacité de la justice dans le développement économique ; (iv) Renforcer l'accès et l'accessibilité du service public de la justice ; (v) Renforcer la justice pénale dans la lutte contre la criminalité et (vi) Promouvoir et protéger les droits humains. Ces orientations cadrent parfaitement avec l'axe stratégique n°1 du PDES 2012-2015 relatif à la consolidation et la crédibilité des institutions publiques.

Ce Plan Décennal d'Actions a rappelé les éléments essentiels des résultats des Etats Généraux de la Justice, avant de définir de manière plus opérationnelle et précise la vision et les objectifs de développement ainsi que les résultats escomptés à l'horizon 2035. Il décrit dans son plan d'investissements pluriannuel les principales mesures et activités à mener dans les dix (10) prochaines années. Il a tenu compte aussi des priorités et liens fonctionnels entre les résultats escomptés et les activités tout en fixant un chronogramme prévisionnel de réalisation.

C'est ainsi que la chaîne des résultats décrit un (1) Impact, six (6) Effets, dix neuf (19) Produits.

Le coût global prévisionnel de la mise en œuvre de ce Plan Décennal d'Actions est de **Trois Cent Quatorze Milliards Trois Cent Soixante Cinq Millions Six Cent Cinquante Six Mille Francs (314**

**365 656 000) CFA.** Il sera *financé* à 55% sur fonds propres de l'Etat et à 45% sur l'aide au développement mobilisée auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et autres donateurs du Niger. L'estimation de ce coût prévisionnel vise à définir une enveloppe globale à partir de laquelle il sera possible de déterminer les besoins de financement à court et moyen terme.

Comme on le constate, le financement de la Politique Nationale de la Justice et des Droits Humains incombe d'abord à l'Etat.

Dans la perspective de sa mise en œuvre, il est conçu une stratégie articulée autour de :

- ✓ la mise en place d'un dispositif de coordination et de pilotage ;
- ✓ l'identification des acteurs ainsi que de leurs rôles et responsabilités ;
- ✓ la définition des mécanismes de suivi-évaluation et de l'élaboration d'une stratégie de communication.

Pour que cette mise en œuvre se déroule dans les meilleures conditions possibles et avec les fortes chances de succès, une série de mesures a été retenue.

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre progressive de ces mesures ou actions planifiées seront déterminées à travers des budgets-programmes tri-annuels.

La révision de ce Plan Décennal d'Actions doit être conduite tous les trois (3) ans.

## I. Introduction

Le présent Plan d'Actions Décennal 2016-2025 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH) adoptée par le Gouvernement du Niger par décret n° 2015-320.PRN/MJ du 25 juin 2015 . Il est élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015), notamment en son axe stratégique n°1 relatif à la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques.

Ce plan d'actions tire son essence non seulement de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement du 16 juin 2011, mais aussi des résultats des Etats Généraux de la justice tenus du 26 au 30 novembre 2012 à Niamey. Ce forum a réuni toutes les composantes de la société nigérienne (professionnels de la Justice, Universitaires, Forces de Défense et de Sécurité, Chefs Traditionnels, société civile, Associations Religieuses, Féminines, de jeunesse, Partenaires Techniques et Financiers, et partis politiques).

Les Etats Généraux de la Justice visaient les objectifs suivants :

1) à court terme, déterminer les actions politiques, institutionnelles et budgétaires à entreprendre par le Gouvernement, préciser les mesures que la justice elle-même est en mesure d'entreprendre, engager la société civile nigérienne dans des actions concrètes et offrir aux Partenaires Techniques et Financiers du Niger un consensus national sur une liste des priorités sur la base de laquelle pourraient être programmées des actions d'appui concertées.

2) à long terme, permettre de garantir le respect de la loi, le droit à un système de justice efficace et à une tutelle judiciaire effective, l'égalité de tous devant la loi, la lutte contre l'impunité et la corruption, le renforcement d'un environnement juridique stable et propice aux affaires, à la sécurité économique et la sécurisation du régime juridique foncier.

La Politique Nationale Justice et Droits Humains découle directement des principales conclusions et recommandations formulées par les États Généraux de la Justice.

Il est donc nécessaire de créer les conditions de sa mise en œuvre en élaborant subséquemment le présent Plan d'Actions Décennal. Les efforts du Gouvernement seront orientés durant cette période vers la poursuite des objectifs assignés au Ministère de la Justice dans le domaine de ses attributions et l'amélioration de la gouvernance démocratique, administrative, économique et financière.

Les difficultés auxquelles le Niger fait face depuis de longues années se manifestent encore dans le quotidien des citoyens, malgré les efforts importants et multidimensionnels réalisés à la lumière des profondes et importantes réformes socio-économiques engagées. Ces difficultés sont liées à :

- l'accès limité à une justice crédible ;
- l'extrême pauvreté des populations ;
- au fort taux d'analphabétisme ;
- la persistance des pesanteurs socioculturelles ;
- l'insuffisance des moyens matériel, humain et financier ;
- etc.

Les actions et/ou mesures préconisées dans ce Plan d'Actions s'organisent autour des idées fortes suivantes :

- la consolidation et le raffermissement de l'unité nationale et de l'Etat de Droit ;
- le renforcement de la crédibilité du pouvoir judiciaire et de la sécurité juridique des biens et des personnes ;

- la mise en place et la consolidation de cadres d'échanges et de concertation permanents entre acteurs judiciaires d'une part, et entre la justice et les justiciables d'autre part, sur tous les thèmes d'intérêt partagé ;
- la garantie à tous d'un procès équitable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan d'Actions, le Gouvernement, à travers le Ministère de la Justice, s'attellera à concrétiser les efforts poursuivis par le Programme de Renaissance du Président de la République tout en renforçant le climat de confiance entre les justiciables et leur justice.

Ce Plan Décennal d'Actions a tenu compte aussi des priorités et liens fonctionnels entre ces résultats et activités tout en fixant un chronogramme prévisionnel de réalisation. Il a fait des estimations des coûts de mise en œuvre par activités et résultats. Il a également identifié les différents acteurs concernés et leurs rôles respectifs dans l'exécution et proposé la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation et de pilotage.

Le coût global prévisionnel de la mise en œuvre de ce Plan Décennal d'Actions est de Trois Cent Quatorze Milliards Trois Cent Soixante Cinq Millions Six Cent Cinquante Six mille Francs (314 365 656.000) CFA. Il sera financé à 55% sur fonds propres de l'Etat et à 45% sur l'aide au développement mobilisée.

Ces estimations de coûts, qui reposent sur des hypothèses de prix unitaires et de quantités, seront affinées au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Actions, après des investigations et au moyen d'échanges avec les acteurs chargés de l'exécution et/ou du financement des activités. En effet, il est techniquement difficile de déterminer actuellement avec précision les coûts moyens des mesures préconisées, car l'information disponible ne permet pas encore de savoir avec certitude les actions et/ou mesures prévues qui seront financées lorsque l'Etat, ses PTF et autres donateurs auront mobilisé les fonds en faveur de la PNJDH.

Le présent Plan d'Actions décennal est organisé en quatre (4) parties :

- Rappel des éléments essentiels de la PNJDH ;
- Vision, orientations stratégiques et objectifs ;
- Financement du Plan d'Actions ;
- Modalités de mise en œuvre.

## II. Rappel des éléments essentiels de la PNJDH :

### 2.1. Historique :

- Organisation traditionnelle en empires avant la colonisation ;
- Suppression du statut de l'indigénat après la Conférence de Brazzaville de 1944 ;
- République le 18 décembre 1958 ;
- Souveraineté internationale le 03 août 1960 ;
- Conférence Nationale souveraine en 1991, qui a débattu sur les dysfonctionnements de la justice et proposé des solutions ;
- 4 Putschs militaires (1974, 1996, 1999 et 2010) ;
- 7 Républiques (1960, 1989, 1992, 1996, 1999, 2009 et 2010) ;
- Décentralisation à deux paliers (Région et Commune) ;
- Diagnostic des maux dont souffre la justice nigérienne et proposition de solution à Diffa (1983) et Birni N'Konni (1985) et à Niamey (1992) ;
- Première Politique Nationale de la Justice adoptée le 1er juin 2009 suivie de son plan d'actions quadriennal (2010-2013) ;
- États Généraux de la Justice tenus du 26 au 30 novembre 2012 pour un développement qualitatif et cohérent de la justice ;
- Elaboration de la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH) en 2014 qui sera mise en œuvre à travers le présent Plan d'Actions.

### 2.2. Corpus juridiques :

- Loi Cadre n°56-619 du 23 mars 1956, a apporté d'importantes améliorations à la gestion du système colonial ;
  - Referendum Constitutionnel du 28 septembre 1958 qui a consacré l'éclatement de la Fédération de l'AOF et l'autonomisation des différents territoires la composant ;
  - Loi n° 59-24 du 24 décembre 1959 portant réorganisation de la Justice dans la République du Niger ;
  - Proclamation de l'indépendance le 03 août 1960, suivie de la création d'un Ministère de la justice ;
  - Loi n° 62-11 du 16 mars 1962, fixant l'organisation et la compétence des juridictions en République du Niger :
- ✓ Suppression du Tribunal Supérieur d'Appel et création d'une Cour d'Appel à Niamey, maintien des Tribunaux de Première Instance de Niamey (auquel sont rattachées les sections de Tillabéry et Dosso), de Zinder (auquel est rattachée la section d'Agadez) et de Maradi (auquel sont rattachées les sections de Birni N'Konni et Tahoua) ;
- ✓ Création à partir de 1970 de la Section de Tribunal de Diffa rattachée à Zinder, suivie de la transformation en 1980 de la Section de Tribunal de Tahoua en Tribunal de Première Instance et de la création en 1993 de la Cour d'Appel de Zinder à laquelle sont rattachées les Tribunaux des régions de Maradi, Zinder, Diffa et Agadez.
- Ordonnance 99-16 du 04 juin 1999 portant modification de la loi 62-11 du 16 mars 1962 qui a érigé les tribunaux de première instance de Niamey, de Zinder et de Maradi ainsi que les sections de tribunal d'Agadez et de Dosso en tribunaux régionaux, et les justices de paix en délégations Judiciaires.

- Loi n° 2004-50 du 22 juillet 2004 portant Organisation Judiciaire qui a transformé le Tribunal Régional de Niamey en Tribunal de Grande Instance Hors Classe (TGI/HC/NY), les autres tribunaux régionaux d'Agadez, Dosso, Maradi, Tahoua, Zinder et les sections de tribunaux d'Arlit, de Birni N'Konni, Diffa, Tillabéry en tribunaux de grande instance (TGI) et les anciennes délégations judiciaires, en tribunaux d'instance. Elle créé également des nouveaux tribunaux d'instance dans les arrondissements qui en étaient dépourvus.

### **2.3. Le but et Objectifs de la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH) :**

La PNJDH a pour objectif général de contribuer à rendre la justice plus performante, plus accessible, rapide et plus protectrice des droits et libertés.

L'objectif spécifique que vise le plan d'actions est de renforcer la place de la justice au sein de l'Etat de droit et de la société, de manière à en faire un pilier essentiel de la construction démocratique et du développement du Niger.

L'atteinte de ces objectifs nécessite de corriger les dysfonctionnements multiformes qui caractérisent actuellement le système judiciaire en identifiant des axes stratégiques bien définis.

Le présent document de Politique Nationale Justice et Droits Humains s'articule autour de trois (3) parties : les Fondements et les Orientations de la Politique (I), les Axes stratégiques de la Politique (II) et le dispositif de Suivi-évaluation (III).

### **2.4. Fondements de la PNJDH**

La Politique Nationale Justice et Droits Humains se fonde sur l'idéal de justice que se font les nigériens. Cet idéal de justice transparaît à travers le cadre juridique et institutionnel, à savoir : la Constitution, les instruments internationaux régulièrement ratifiés, les lois et règlements, les Institutions de la République, etc.

La Politique Nationale Justice et Droits Humains s'inspire également des documents d'orientation stratégique existant au Niger et qui fédèrent l'ensemble des efforts du gouvernement en matière de développement. Il s'agit, entre autres, de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre (DPG) et du Plan de Développement Economique et Social (PDES).

En matière de gouvernance, l'objectif est d'améliorer le fonctionnement du système juridique et judiciaire par la moralisation du secteur judiciaire, l'optimisation de l'existant et la modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la justice.

Parallèlement, le Niger a souscrit à plusieurs instruments internationaux que la présente Politique Nationale Justice et Droits Humains prend naturellement en compte. Il s'agit principalement des principes énoncés dans les chartes et autres instruments juridiques des Nations Unies et de l'Union Africaine, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), des pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels, de la convention relative aux droits de l'enfant, etc.

## **2.5. Orientations de la PNJDH :**

2.5.1. Les missions du secteur de la justice reposent sur les valeurs fondamentales contenues dans la Constitution et les valeurs supranationales énoncées dans les instruments internationaux ratifiés par le Niger. Il s'agit, entre autres de :

- l'Etat de Droit, qui implique la soumission de l'ensemble des institutions à la loi, la séparation des pouvoirs, la jouissance et le libre exercice des droits humains et des libertés fondamentales, l'égalité de tous devant la loi.
- le développement humain qui exige la réalisation du progrès économique dans des conditions liées notamment à l'instauration d'une démocratie véritable et au respect des droits humains.

Sur le plan pratique les missions du Ministère de la justice sont davantage précisées dans le décret n°2013-427/PM du 09 octobre 2013, précisant les attributions des membres du Gouvernement. Ce décret charge le Ministre de la Justice, en relation avec les autres Ministres concernés, de concevoir, d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la PNJDH.

### **2.5.2. La vision de la Politique Nationale Justice et Droits Humains :**

La vision de la PNJDH à l'horizon 2025 de la justice Nigérienne est celle d'une justice crédible, équitable, efficace et accessible à tous. Cette vision s'aligne véritablement à la Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035).

Toutes les politiques et stratégies sectorielles du ministère de la justice sont partie intégrante de cette Politique Nationale Justice et Droits Humains.

## **2.6. Principes directeurs de la PNJDH :**

Dix (10) principes directeurs pour la période 2025. Il s'agit de :

- la reconnaissance, la promotion, la protection et le respect des droits humains ;
- la consolidation de la démocratie, de l'Etat de Droit et la promotion du développement ;
- l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- l'accessibilité et l'efficacité de la justice ;
- l'égalité des citoyens devant la justice ;
- la lutte contre l'impunité ;
- la lutte contre la corruption, les crimes économiques et financiers ;
- la collaboration et la coopération entre acteurs nationaux et la coopération bilatérale, sous régionale et internationale ;
- le développement du capital humain ;
- la promotion des valeurs culturelles positives.

## **2.7. Acteurs clés concernés :**

La Politique Nationale Justice et Droits Humains a retenu un certain nombre d'acteurs clés de sa mise en œuvre en fonction de leurs places, de leurs rôles, de leurs responsabilités et de leurs intérêts. Il s'agit, entre autres :

- des responsables de l'administration centrale et des Institutions ;
- des représentants territoriaux de l'Etat ;
- des services techniques déconcentrés de l'Etat (STD) ;

- des magistrats ;
- des partis politiques ;
- des présidents des exécutifs des Collectivités Territoriales ;
- des conseillers des Collectivités Territoriales ;
- de la chefferie traditionnelle ;
- des organisations de la société civile (OSC) ;
- des médias ;
- des prestataires privés ;
- des populations ;
- etc.

## **2.8. Carte judiciaire de la république du Niger :**

En 2014, la carte judiciaire de la République du Niger se présente comme suit :

- Cinq (5) Justice d'Arrondissement ;
- Soixante onze (71) Tribunaux d'Instance (TI) dont trente quatre(34) installés ;
- Un (1) Tribunal Militaire (TM) ;
- Un (1) Tribunal de Grande Instance Hors Classe (TGI/CH) ;
- Neuf (9) Tribunaux de Grande Instance (TGI) ;
- Deux (2) Cours d'Appel (CA) ;
- Une (1) Cour Constitutionnelle (CC) ;
- Une (1) Cour de Cassation (C.CASS) ;
- Un (1) Conseil d'Etat (CE) ;
- Une (1) Cour des Comptes (C Cpte) ;
- Une (1) Haute Cour de Justice (HCJ).



### **III. Objectifs et Orientations Stratégiques de développement du Plan d'Actions :**

#### **3.1 Objectifs du Plan d'Actions Décennal :**

L'objectif de développement du Plan d'Actions est de contribuer au renforcement de la place de la justice au sein de l'Etat de droit et de la société, de manière à en faire un pilier essentiel de la construction démocratique et du développement du Niger.

L'objectif spécifique vise à opérationnaliser les principales stratégies de développement définies dans la politique.

#### **3.2 Orientations stratégiques du Plan d'Actions Décennal :**

Trois (3) orientations stratégiques sont identifiées pour la mise en œuvre de la PNJDH :

- 1) Amélioration de la performance de la justice à travers le renforcement des capacités opérationnelles d'ensemble ;
- 2) Promotion de l'accès à la justice par la réduction voire l'élimination des obstacles auxquels sont confrontés les usagers ;
- 3) Renforcement de la protection des droits et libertés des populations.
- 4) Mise en œuvre et suivi et évaluation.

#### **3.3 Chaîne des Résultats du Plan d'Actions :**

Les résultats escomptés sont constitués d'un (1) impact, de neuf(9) effets et de trente cinq (35) produits déclinés comme suit :

**Impact :** La paix et la quiétude sociales sont instaurées sur l'ensemble du territoire national.

##### **Effets :**

1. **Effet 1 :** Les usagers ont un facile et égal accès au service public de la justice ;
2. **Effet 2 :** Les populations ont confiance en la justice ;
3. **Effet 3 :** Les décisions de justice sont rendues dans les délais et effectivement exécutées ;
4. **Effet 4 :** Les justiciables sont libres, protégés et égaux devant la loi ;
5. **Effet 5 :** Le cadre légal est adapté aux exigences de la lutte contre la traite des personnes et les pratiques judiciaires harmonisées ;
6. **Effet 6 :** les populations sont informées et sensibilisées sur la traite des personnes et les victimes prises en charge et indemnisées
7. **Effet 7 :** L'assistance juridique et judiciaire est effective ;
8. **Effet 8 :** La mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions 2016-2025 est facilitée ;
9. **Effets 9 :** Le Ministère de la justice et ses administrations déconcentrées jouent pleinement leurs rôles et responsabilités.

##### **Produits :**

1. **Produit 1.1 :** des mesures institutionnelles sont prises ;
2. **Produit 1.2 :** le dispositif juridique et judiciaire est réformé ;
3. **Produit 1.3 :** Le sceau et tous les attributs de l'Etat sont réhabilités ;
4. **Produit 1.4 :** Les infrastructures de la justice sont construites et/ou réhabilitées et équipées;
5. **Produit 1.5 :** L'accessibilité de la justice est facilitée aux justiciables ;

6. Produit 2.1 : la moralisation du secteur de la Justice est effective ;
7. Produit 2.2 : Les capacités des acteurs sont renforcées dans toutes les matières ;
8. Produit 2.3 : un cadre propice à la sécurité des échanges et à la libre circulation des personnes et de leurs biens est instauré ;
9. Produit 3.1 : Les décisions de justice sont rendues dans des délais raisonnables et effectivement exécutées ;
10. Produit 3.2 : Les amendes et autres condamnations pécuniaires sont liquidées et recouvrées ;
11. Produit 4.1 : La promotion des rapports Justice et médias est réalisée ;
12. Produit 4.2 : La problématique des droits humains est connue et prise en compte ;
13. Produit 4.3 : La protection judiciaire juvénile est effective ;
14. Produit 4.4 : Les justiciables connaissent leurs droits et devoirs et font de plus en plus recours à la justice ;
15. Produit 5.1 : Les agents d'application de la loi sont outillés ;
16. Produit 5.2 : Les témoins sont protégés, les dénonciateurs sont encouragés et les informateurs sont rétribués ;
17. Produit 5.3 : L'ordonnance est modifiée pour rendre effective la prise en charge des victimes ;
18. Produit 5.4. : Un décret précisant la création, le fonctionnement, le financement et l'inspection des centres d'accueil et de protection des victimes est adopté ou pris ;
19. Produit 5.5. : La vente, la prostitution, et la pornographie mettant en scène les enfants sont érigées en infractions pénales ;
20. Produit 5.6 : La procédure d'incorporation interne est conforme aux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux ;
21. Produit 6.1. : Une journée nationale de lutte contre la traite des personnes est instituée ;
22. Produit 6.2. : Les activités des institutions chargées de la lutte sont communiquées et diffusées ;
23. Produit 6.3 : Les différents décideurs et leaders sont sensibilisés ;
24. Produit 6.4 : Les populations sont sensibilisées ;
25. Produit 6.5 : La vulnérabilité des victimes est réduite ;
26. Produit 6.6 : Les victimes de traite sont assistées et prises en charge de manière adéquate (médico-psychosocial, sanitaires, socio-économique, administrative, juridique) ;
27. Produit 6.7 : Le préjudice causé aux victimes de l'exploitation est rétribué par la sanction des auteurs ;
28. Produit 7.1 : L'assistance juridique est rendue effective à tous ;
29. Produit 7.2 : L'assistance judiciaire est rendue effective aux personnes vulnérables et aux indigents ;
30. Produit 7.3 : Les capacités des acteurs de l'assistance juridique et judiciaire sont renforcées ;
31. Produit 7.4 : Les bureaux locaux sont opérationnels et fonctionnels ;
32. Produit 8.1 : La structure de mise en œuvre est opérationnelle ;
33. Produit 8.2 : La structure de communication est fonctionnelle ;
34. Produit 9.1 : Le dispositif de Suivi et Evaluation de la mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions est opérationnel ;
35. MMet atténués.

L'enchaînement de l'accomplissement des différents résultats escomptés du Plan d'Actions Décennal est présenté comme suit.

Tableau N° 1 Chaîne des résultats

Axes stratégiques	Effets	Produits	Impact
1. Amélioration de la performance de la justice à travers le renforcement des capacités opérationnelles d'ensemble	Effet 1 : Les usagers ont un facile et égal accès au service public de la justice	1.1 Des mesures institutionnelles sont prises	La paix et la quiétude sociales sont instaurées sur l'ensemble du territoire national
		1.2 Le dispositif juridique et judiciaire est réformé	
		1.3 Le sceau et tous les attributs de l'Etat sont réhabilités	
		1.4 Les infrastructures de la justice sont construites et/ou réhabilitées	
		1.5 L'accessibilité de la justice est facilitée aux justiciables	
2. Promotion de l'accès à la justice par la réduction voire l'élimination des obstacles auxquels sont confrontés les usagers	Effet 2 : Les populations ont confiance en la justice	2.1 La moralisation du secteur de la Justice est effective	
		2.2 Les capacités des acteurs sont renforcées dans toutes les matières	
		2.3 Un cadre propice à la sécurité des échanges et à la libre circulation des personnes et de leurs biens est instauré	
	Effets 3 : Les décisions de justice sont rendues dans les délais et effectivement exécutées	3.1 Les décisions de justice sont rendues dans des délais raisonnables et effectivement exécutées	
		3.2 Les amendes et autres condamnations pécuniaires sont liquidées et recouvrées	
3. Renforcement de la protection des droits et libertés des populations	Effets 4 : Les justiciables sont libres, protégés et égaux devant la loi	4.2 La problématique des droits humains est connue et prise en compte	
		4.3 La protection judiciaire juvénile est effective	
		4.4 Les justiciables connaissent leurs droits et devoirs et font de plus en plus recours à la justice	
	Effet 5 : Le cadre légal est adapté aux exigences de la lutte contre la traite des personnes et les	5.1 Les agents d'application de la loi sont outillés	
		5.2 Les témoins sont protégés, les	

	<b>pratiques judiciaires harmonisées</b>	dénonciateurs sont encouragés et les informateurs sont rétribués	
		5.3 L'ordonnance est modifiée pour rendre effective la prise en charge des victimes	
		5.4. Un décret précisant la création, le fonctionnement, le financement et l'inspection des centres d'accueil et de protection des victimes est adopté ou pris	
		5.5. La vente, la prostitution, et la pornographie mettant en scène les enfants sont érigées en infractions pénales	
		5.6 La procédure d'incorporation interne est conforme aux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux	
	<b>Effet 6 : les populations sont informées et sensibilisées sur la traite des personnes et les victimes prises en charge et indemnisées</b>	6.1. Une journée nationale de lutte contre la traite des personnes est instituée	
		6.2. Les activités des institutions chargées de la lutte sont communiquées et diffusées	
		6.3 Les différents décideurs et leaders sont sensibilisés	
		6.4 Les populations sont sensibilisées	
		6.5 La vulnérabilité des victimes est réduite	
		6.6 Les victimes de traite sont assistées et prises en charge de manière adéquate (médico-psychosocial, sanitaires, socio-économique, administrative, juridique)	
6.7 Le préjudice causé aux			

		victimes de l'exploitation est rétribué par la sanction des auteurs	
	<b>Effet 7 : L'assistance juridique et judiciaire est effective</b>	7.1 L'assistance juridique est rendue effective à tous	
		7.2 L'assistance judiciaire est rendue effective aux personnes vulnérables et aux indigents	
		7.3 Les capacités des acteurs de l'assistance juridique et judiciaire sont renforcées	
		7.4 Les bureaux locaux sont opérationnels et fonctionnels	
<b>4. Mise en œuvre et suivi/évaluation du Plan Décennal d'Actions</b>	<b>Effets 8 : Le Ministère de la justice et ses administrations déconcentrées jouent pleinement leurs rôles et responsabilités</b>	8.1 La structure de mise en œuvre est opérationnelle.	
		8.2 La structure de communication est fonctionnelle	
		8.3 La promotion des rapports Justice et médias est réalisée	
	<b>Effet 9 : La mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions 2016-2025 est facilitée</b>	9.1 Le dispositif de Suivi et Evaluation de la mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions est opérationnel ;	
		Les risques identifiés dans le cadre logique du Plan d'Actions sont pris en charge et atténués	

### **Actions ou mesures à entreprendre pour l'obtention des produits :**

#### **Produit 1.1 .Des mesures institutionnelles sont prises :**

- Créer une Ecole de formations judiciaires ;
- Créer des Cours d'Appel à Tahoua et Agadez puis progressivement dans les régions ;
- Mettre en place un dispositif adapté à la lutte contre la criminalité transnationale organisée ;
- Créer un corps de magistrats de l'ordre administratif ;
- Eriger progressivement les trente-six (36) tribunaux d'instance en tribunaux de grande instance sur la base des critères suivants : intensités de l'activité judiciaires et l'éloignement ;
- Rendre effective la collégialité instituée par la loi 2004-50 du 22 juillet 2004 ;

- Rendre opérationnelles les deux (2) chambres administratives des Cours d'Appel de Niamey et de Zinder;
- Installer les dix (10) tribunaux de commerce ;
- installer les dix (10) tribunaux administratifs ;
- Installer les dix (10) tribunaux de travail ;
- Installer les huit (8) chambres régionales des Comptes ;
- Créer deux(2) pôles économiques et financiers à Niamey et Zinder ;
- Promouvoir une justice de proximité ou des maisons de justice ;
- Renforcer la coopération judiciaire sous toutes ses formes ;
- Elaborer un plan de carrière des magistrats ;
- Elaborer un plan de carrière du personnel du cadre judiciaire
- Rendre fonctionnelle la Caisse Autonome de Règlement Pécuniaire des Avocats ;
- Encourager et susciter l'installation des Avocats à l'intérieur du Pays
- Créer de nouvelles unités d'enquête ;
- Créer une structure de coordination entre les différents services nationaux d'enquête ;
- Adopter un code d'éthique et de déontologie des notaires ;
- Elaborer un plan de carrière du personnel pénitentiaire ;
- Rattacher le corps des agents d'affaires au Ministère chargé du Commerce ;

**Produit 1.2. *Le dispositif juridique et judiciaire est réformé :***

- Susciter la révision du code des investissements par les acteurs concernés
- Ouvrir le corps des magistrats à des financiers ayant une formation juridique de base ;
- Adopter la loi sur la coopération judiciaire internationale ;
- Développer et vulgariser les arrangements entre exécutifs, la règle de réciprocité et la courtoisie internationale ;
- Redéfinir la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Intégrer dans les mesures institutionnelles la prise d'un décret d'application qui fixera les délais de rédaction par matière tel que prévus par la loi n°2004-50 du 22 juillet 2004 fixant l'organisation et la compétence des juridictions en république du Niger ;
- Réviser les stratégies de lutte internes contre la criminalité transnationale organisée ;
- Réviser et adapter le cadre juridique en vue d'améliorer l'accès à la profession de notaire ;
- Réviser et adopter le cadre juridique des professions d'huissiers de justice et des commissaires-priseurs en vue de réglementer l'accès à celles-ci ;
- Réviser les textes qui régissent la fonction d'agents d'affaires ;
- Réviser le code de procédure pénale ;
- Réviser les textes relatifs au corps de la Police Judiciaire ;
- Prendre un décret interministériel pour la notation et l'habilitation des OPJ ;
- Légiférer dans les domaines de la navigation fluviale et les brigades fluviales ;
- Elaborer et adopter un code d'éthique et de déontologie des huissiers de justice et des commissaires-priseurs ;
- Réformer les textes dont l'application pose problème aux praticiens du droit ;

- Harmoniser le droit interne aux conventions signées et ratifiées ;
- Elaborer une politique législative en concertation avec tous les Ministères.
- Mettre en œuvre des alternatives à l'emprisonnement (existantes et nouvelles) ;
- Réviser et compléter l'arsenal juridique existant ;
- Déterminer les peines applicables dans le cas des dispositions pénales de l'acte uniforme du 17 avril 1997 révisé le 17 avril 2008, relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- Compléter l'arsenal législatif d'harmonisation du droit interne avec le droit communautaire ;
- Réviser et adopter la partie réglementaire du code de travail ;
- Réviser et adopter les dispositions pénales relatives au délit d'initié et à l'abus des biens sociaux ;
- La vente, la prostitution et la pornographie mettant en scène les enfants sont érigées en infractions pénales.

**Produit 1.3 Le sceau et tous les attributs de l'Etat sont réhabilités :**

- Rétablir la situation juridique de la garde du sceau de l'Etat ;
- Renforcer la réglementation existante ;
- Veiller à l'application effective de la réglementation en vigueur.

**Produit 1.4 Les infrastructures de la justice sont construites et/ou réhabilitées et équipées:**

- Construire une Ecole de formations judiciaires ;
- Doter le Ministère de la Justice d'un bâtiment moderne répondant aux normes techniques et sécuritaires ;
- Construire le siège de la Cour de Cassation ;
- Construire le siège du Conseil d'Etat ;
- Construire le siège de la Cour des Comptes ;
- Construire les tribunaux d'instance ne disposant pas de locaux propres ;
- Construire les locaux des 27 tribunaux d'instance créés par la loi 2013-29 du 12 juin 2013 ;
- Construire trente-quatre (34) établissements pénitentiaires et les rendre conformes aux normes internationales ;
- Construire les salles de classes dans les centres pénitentiaires ;
- Construire des quartiers pour mineurs dans les établissements pénitentiaires où il n'en existe pas ;
- Construire les ateliers de formation dans les établissements pénitentiaires, dans les centres de production pénitentiaires, dans les centres pénitentiaires de production ;
- Construire des locaux de garde à vue pour femmes et mineurs dans tous les commissariats, brigades de gendarmerie et de piste de la Garde Nationale Niger (GNN) ;
- Construire un espace récréatif dans tous les établissements pénitentiaires ;
- Réhabiliter les locaux des tribunaux existants ;
- Procéder à l'extension et à la réhabilitation de la Cour d'Appel de Niamey ;

- Réhabiliter vingt-sept (27) établissements pénitentiaires ;
- Equiper les salles de classes dans les centres pénitentiaires
- Equiper les ateliers de formation dans les établissements pénitentiaires, dans les centres de production pénitentiaires ;
- Equiper la section administration pénitentiaire de l'Ecole de Formations Judiciaires ;
- Equiper les juridictions en soixante-treize (73) véhicules 4x4 ;
- Equiper les juridictions en cent trois (103) véhicules utilitaires ;
- Equiper les juridictions en cent (100) moto DT 125 ;
- Doter cinquante (50) maisons d'arrêt en fourgons cellulaires sécurisés ;
- Mettre en place un service national de casier judiciaire sécurisé ;
- Informatiser le RCCM ;
- Doter le ministère de la justice d'un schéma directeur informatique ;
- Doter les unités d'enquête en moyens et matériels d'intervention et d'investigation ;
- Equiper le personnel pénitentiaire ;

**Produit 1.5. L'accessibilité de la justice est facilitée aux justiciables :**

- Concevoir, élaborer et accroître les mesures incitatives afin d'encourager une large installation des avocats dans le Pays ;
- Développer et pérenniser les audiences foraines ;
- Instituer et pérenniser les journées portes ouvertes
- Lutter contre la corruption et l'impunité ;
- Poursuivre la signature, la ratification ou l'adhésion aux traités et/ou conventions bilatérales, multilatérales, régionales et internationales ;
- Créer un centre national intégré de lutte contre le terrorisme et le crime organisé.
- Prendre en charge la rémunération des secrétaires des chefs traditionnels ;
- Redynamiser les commissions foncières (COFO).

**Produit 2.1 : La moralisation du secteur de la Justice est effective :**

- Rendre effectif le contrôle juridictionnel et administratif ;
- Améliorer la surveillance de l'activité des auxiliaires de justice ;
- Elaborer et adopter les principes d'éthique et de déontologie des différents acteurs judiciaires ;
- Améliorer le fonctionnement des bureaux d'accueil ;
- Renforcer la représentation des magistrats au sein du Conseil Supérieur de la Magistrature tant quantitativement que qualitativement ;
- Proposer et suivre des normes en matière de délais dans les différentes procédures ;
- Définir des critères pertinents, précis et adaptés pour la notation et la promotion des magistrats ainsi que la nomination des chefs de juridiction ;

**Produit 2.2. Les capacités des acteurs sont renforcées dans toutes les matières :**

- Recruter et former quatre cent quarante-vingt-un (481) magistrats pour atteindre la norme internationale d'un magistrat pour vingt mille (20000) habitants ;
- Recruter et former neuf cent vingt-deux (922) cadres du service judiciaire pour atteindre la norme internationale de deux (2) cadres pour un magistrat ;
- Mettre en œuvre la loi relative au Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat ;

- Promouvoir et intensifier la formation des défenseurs commis d'office ;
- Renforcer les capacités opérationnelles du laboratoire de la police ;
- Former et professionnaliser le personnel pénitentiaire ;
- Créer un centre de formation des arbitres (centre d'arbitrage) ;
- Sensibiliser les opérateurs économiques sur l'importance du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Former en droit communautaire tous les magistrats et arbitres ;
- Mettre en place un registre de commerce et de crédit immobilier (RCCM).
- Former des unités d'enquête, des techniciens de scène de crime et des Officiers de Police Judiciaire Spécialisés ;
- Créer une filière de formation initiale des notaires ;
- Créer une filière de formation continue des huissiers de justice et commissaires priseurs ;
- Créer treize (13) centres de documentation dont un (1) au ministère de la justice, deux (2) au niveau des deux Cours d'Appel existantes, dix dans les TGI existants et progressivement dans toutes les juridictions ;
- Renforcer les capacités des services d'enquêtes ;
- Vulgariser les principaux textes à l'usage des professionnels de la justice ;
- Former les chefs traditionnels en droit coutumier ;
- Elaborer un répertoire des coutumes ;
- Former tous les acteurs en techniques de communication ;
- Former les journalistes en droit judiciaire (langage judiciaire) ;
- Organiser des ateliers d'internalisation de la PNJDH à l'intention des ministères sectoriels ;
- Organiser des ateliers d'internalisation de la PNJDH en régions ;
- Familiariser les cadres du ministère à la gestion axé sur les résultats ;
- Mettre en place un programme de renforcement de capacités des acteurs de la justice.

**Produit 2.3. Un cadre propice à la sécurité des échanges et à la libre circulation des personnes et biens est institué :**

- Favoriser et sécuriser l'investissement domestique et international ;
- Créer un climat favorable à l'investissement ;
- Assurer le contrôle de la justice dans le processus d'établissement des unités de production ;
- Créer un centre d'arbitrage conformément au traité OHADA ;
- Dynamiser la commission nationale OHADA ;
- Dynamiser le centre de formalités d'entreprise ;

**Produit 3.1 : Les décisions de justice sont rendues dans des délais raisonnables et effectivement exécutées**

- Doter la justice de moyens humains, financiers et matériels suffisants ;
- Rendre effectif le contrôle des supérieurs hiérarchiques ;
- Engager des poursuites disciplinaires le cas échéant ;
- Respecter strictement l'obligation faite au magistrat de rédiger sa décision dans un délai maximal de 3 mois sous peine de sanction disciplinaire ;

- Bannir toute interférence dans l'exécution des décisions de Justice.
- Instituer un système de contrôle fort et structuré ;
- Systématiser les contrôles internes et externes dans l'exécution des décisions de justice ;
- Renforcer les contrôles par les autorités judiciaires ;
- systématiser les inspections des Etablissements Pénitentiaires ;

**Produit 3.2. Les amendes et autres condamnations pécuniaires sont liquidées et recouvrées :**

- Recouvrer les amendes pénales et les créances de l'Etat ;
- Rendre effectives les procédures de recouvrement des amendes en matière pénale ;
- Mettre en place un mécanisme de contrôle du recouvrement des amendes ;
- Installer un logiciel et suivre les recouvrements des amendes.

**Produit 4.1. La problématique des droits humains est connue et prise en compte :**

- Définir le régime juridique de la garde à vue ;
- Produire les rapports en droits humains dans les délais prescrits ;
- Harmoniser la législation interne avec les conventions internationales relatives aux droits humains ;
- Assurer une meilleure prise en compte des droits fondamentaux des détenus ;
- Augmenter considérablement les budgets d'alimentation des détenus ;
- Informer régulièrement les détenus sur leurs droits et devoirs ;
- Prendre des mesures de réinsertion et de protection des détenus vulnérables ;
- Respecter les procédures et les délais de renouvellement et de notification des titres de détention ;
- Organiser au moins deux (2) visites des chefs de cours par an des locaux de garde à vue ;
- Transmettre au juge d'instruction et dans les délais les informations nécessaires au contrôle de la détention ;
- Améliorer les espaces visiteurs des établissements pénitentiaires.

**Produit 4.2. La protection judiciaire juvénile est effective :**

- Elaborer une Politique Nationale de protection judiciaire juvénile ;
- Mettre en place des programmes de formation continue ;
- Mettre en place un dispositif institutionnel favorisant la réinsertion des mineurs ;
- Intensifier la réforme du code de procédure pénale et le code pénal pour tenir compte des mineurs ;
- Capitaliser les acquis relatifs aux comités locaux du programme de Protection Judiciaire Juvénile ;
- Elaborer des stratégies de prise en charge des enfants en danger et des enfants en conflit avec la loi ;
- Sensibiliser les populations sur la nécessité d'enregistrer tous les faits d'état civil ;
- Trouver des solutions aux difficultés liées à l'état civil des enfants pris en charge par les structures caritatives et certaines familles.

**Produit 4.3. Les justiciables connaissent leurs droits et devoirs et font de plus en plus recours à la justice :**

- Réactiver les services d'accueil et d'information au niveau des Cours, TGI et l'étendre aux TI progressivement ;
- Instituer et pérenniser des Journées Portes Ouvertes périodiques appuyées par des CCC ;
- Concevoir et vulgariser des programmes d'appui conseil sur les procédures judiciaires en langues nationales sur des thèmes préoccupant les populations rurales.

**Produit 5.1.** Les agents d'application de la loi sont outillés.

**Produit 5.2.** : Les témoins sont protégés, les dénonciateurs sont encouragés et les informateurs sont rétribués.

**Produit 5.3** : L'ordonnance est modifiée pour rendre effective la prise en charge des victimes.

**Produit 5.4.** : Un décret précisant la création, le fonctionnement, le financement et l'inspection des centres d'accueil et de protection des victimes est adopté ou pris.

**Produit 5.5** : La procédure d'adoption interne est conforme aux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux

**Produit 6.1** : Une journée nationale de lutte contre la traite des personnes est instituée.

**Produit 6.2** : Les activités des institutions chargées de la lutte sont communiquées et diffusées.

**Produit 6.3** : Les différents décideurs et leaders sont sensibilisés.

**Produit 6.4** : Les populations sont sensibilisées.

**Produit 6.5** : La vulnérabilité des victimes est réduite.

**Produit 6.6** Les victimes de traite sont assistées et prises en charge de manière adéquate (médico-psychosocial, sanitaires, socio-économique, administrative, juridique)

**Produit 6.7** : Le préjudice causé aux victimes de l'exploitation est rétribué par la sanction des auteurs

**Produit 7.1** : L'assistance juridique est rendue effective à tous.

- Rendre opérationnelle l'assistance juridique et judiciaire ;
- Organiser des communications pour un changement de comportement au profit des populations ;

**Produit 7.2** : L'assistance judiciaire est rendue effective aux personnes vulnérables et aux indigents.

**Produit 7.3** : Les capacités des acteurs de l'assistance juridique et judiciaire sont renforcées.

**Produit 7.4 :** Les bureaux locaux sont opérationnels et fonctionnels.

**Produit 8.1 :** La structure de mise en œuvre est opérationnelle.

- Assurer un audit technique des directions techniques du ministère ;
- Elaborer les plans d'actions annuels de mise en œuvre du plan décennal.
  
- Elaborer et adopter une stratégie et un plan de communication ;
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication auprès de 16 juridictions ;
- Organiser des campagnes médiatiques et missions d'information et de sensibilisation (spot, publi-reportage, insertion-journaux, débats radiotélévisés, etc.) ;
- Organiser des journées parlementaires et de séminaires gouvernementaux ;
- Elaborer des rapports trimestriels et annuels de mise en œuvre du plan de communication ;
- Elaborer un rapport d'évaluation et de capitalisation du processus de communication.

**Produit 8.3. : La promotion des rapports Justice et médias est réalisée :**

- Créer une cellule de presse au niveau des juridictions ;
- Impliquer les médias dans la diffusion des textes juridiques et judiciaires ;
- Instituer un porte-parole auprès de chaque juridiction.

**Produit 9.1. *Le dispositif de Suivi et Evaluation de mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions est opérationnel :***

- Structure de coordination du plan décennal d'actions ;
- Elaborer un plan de suivi de la mise en œuvre du Plan Décennal ;
- Etablir une situation de référence pour déterminer les cibles de base ;
- Assurer le fonctionnement du Comité de Suivi-évaluation de l'exécution du plan d'actions décennal de mise en œuvre de la PNJDH ;
- Installer et alimenter une base de données de suivi du Plan décennal ;

**Produit 9.2. Les risques identifiés dans le cadre logique du Plan d'Actions sont pris en charge et atténués :**

- Identifier les risques ;
- Evaluer les risques ;
- Atténuer les risques.

### **1.1 Carte judiciaire prospective 2025 :**

La mise en œuvre de ce Plan Décennal 2016-2025 permettra d'améliorer la carte judiciaire de la République du Niger présentée dans la carte prospective ci-dessous.



## **2 Coût et financement du Plan d'Actions de la PNJDH : Coût et financement du Plan d'Actions de la PNJDH**

Le financement du Plan d'Actions de mise en œuvre de la Politique Nationale Justice et Droits Humains est assuré par l'État (55%) et les Partenaires Techniques et Financiers, des ONG et de toutes personnes physiques ou morales intéressées pour 45% au moins.

- L'Etat participe au financement en affectant au moins 5% du budget général chaque année sur la période couverte par le Plan d'Actions (2016-2025).
- Les partenaires techniques et financiers contribueront à travers les protocoles d'accords et les conventions bilatérales ou multilatérales. Il est souhaité que les PTF prennent en charge au moins 45 % du plan de financement du Plan d'Actions
- La société civile et les privés pourront participer au financement à travers l'appui aux plaidoyers, les communications pour un changement de comportement.

Le coût global prévisionnel de la mise en œuvre de ce Plan Décennal d'Actions est de Trois Cent Quatorze Milliards Trois Cent Soixante Cinq Millions Six Cent Cinquante Six Francs (314 365 656 000) CFA. Il sera financé à 55% sur fonds propres de l'Etat et à 45% sur l'aide au développement mobilisée auprès des PTF du Niger.

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre progressive des mesures ou actions planifiées seront déterminées dans des budgets-programmes triannuels.

La démarche pour définir les différents coûts moyens par type de mesures est basée sur :

Les couts moyens proposés : il s'agit d'estimation sur la base du référentiel des prix nationaux tout en tenant compte de l'inflation puisque le Plan est décennal.

**Tableau N° 2 : Plan d'Investissements Pluriannuel**

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
<b>Impact : La paix et la quiétude sociales sont instaurées sur l'ensemble du territoire national</b>															
<b>Effet 1 : Les usagers ont un facile et égal accès aux services publics de la justice</b>					<b>262 077 656</b>										
<b>Produit 11 : Des mesures institutionnelles sont prises</b>					<b>196 173 656</b>										
<b>Mesures relatives aux reformes institutionnelles</b>					<b>2 125 000</b>										
M111		Rendre opérationnelles les chambres administratives des Cours d'Appel	2	10 000	20 000	2									
M112		Rendre effective la collégialité instituée par la loi 2004-50 du 22 juillet 2004	PM	PM	PM	1	1								
M113		Eriger les justices de commune en tribunaux d'instance	PM	PM	PM										
M114		Créer un corps de magistrats de l'ordre administratif	PM	PM	PM										
M115		Créer un corps spécialisé de l'administration pénitentiaire		PM	PM										
M116		Créer des postes de juges chargés de l'application des peines	71	PM	PM	8	36	27							

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M117	Ouvrir le corps des magistrats à des financiers ayant une formation juridique de base	57	PM	PM	27		30							
	M118	Rattacher le corps des agents d'affaires au Ministère chargé du Commerce	1	PM	PM		1								
	M119	Réviser les textes qui régissent la fonction d'agents d'affaires	1	PM	PM	1									
	M1110	Adopter un code d'éthique et de déontologie des notaires	1	PM	PM	1									
	M1111	Réviser et adapter le cadre juridique en vue d'améliorer l'accès à la profession de notaire	1	PM	PM		1								
	M1112	Réviser et adopter le cadre juridique des professions d'huissiers de justice et des commissaires-priseurs en vue de régler l'accès à celles-ci	1	PM	PM		1								
	M1113	Elaborer un plan de carrière des magistrats et les greffiers	1	PM	PM	1									
	M1114	Elaborer un plan de carrière du personnel d'appui	1	30 000	30 000		1								
	M1115	Elaborer un plan de carrière du personnel pénitentiaire	1	75000	75 000		1								
	M1116	Elaborer et adopter un code d'éthique et de déontologie des huissiers de justice et des	1	PM	PM		1								

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10	
		commissaires-priseurs														
	M1117	Légiférer dans les domaines de la navigation fluviale et des brigades fluviales	1	PM	PM	1										
	M1118	Prendre un décret conjoint pour la notation et l'habilitation des OPJ	1	PM	PM	1										
	M1119	Renforcer la coopération judiciaire sous toutes ses formes	10	200000	2 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	M1120	Adopter la loi sur la coopération judiciaire internationale	1	PM	PM	1										
	<b>Mesures relatives à la promotion d'une justice de proximité</b>					<b>5 000 000</b>										
	M1121	Promouvoir une justice de proximité	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	M1122	Développer les audiences foraines	10	500000	5 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	<b>Mesures relatives au renforcement en moyens matériel, humain et financier</b>					<b>180 952 656</b>										
	M1123	Masse salariale 2013 actualisée jusqu'en 2024	10	6000000	60 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	M1124	Recruter des magistrats pour atteindre la norme internationale d'un magistrat pour 20000 habitants	481	4000	1 924 000	100		100		100		100		100	81	
	M1125	Salaires des magistrats recrutés	2281	8064	18 393 984	50	100	150	200	250	300	350	400	481		

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M1126	Recruter les cadres du service judiciaire pour atteindre la norme internationale de 3 cadres pour un magistrat	922	500	461 000	100	122	100	100	100	100	100	100	100	
	M1127	Salaires des cadres B2 recrutés	3532	2 076	7 332 432	80	160	240	320	400	480	560	620	672	
	M1128	Salaires des cadres A2 recrutés	860	2 856	2 456 160	20	40	60	80	100	120	140	150	150	
	M1129	Salaires autres cadres A1 recrutés	615	3 672	2 258 280	15	30	45	60	75	90	100	100	100	
	M1130	Recruter les personnels d'appui (informaticiens, documentaliste, assistants sociaux, éducateurs, statisticiens, psychologues, médecins)	450	3 000	1 350 000	10	20	30	40	50	60	70	80	90	
	M1131	Prendre en charge la rémunération des secrétaires des chefs traditionnels	10	299 700	2 997 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M1132	Mettre en place un système d'informatisation des ressources humaines du Ministère de la Justice	1	180 000	180 000	1									
	M1133	Réhabiliter la cellule informatique du Ministère de la Justice	14	700	9 800	14									
	M1134	Assurer le fonctionnement régulier du Ministère et des juridictions	10	5 547 500	55 475 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M1135	Equiper les juridictions en véhicules 4x4	80	50 000	4 000 000	20	30	30							
M1136	Equiper les juridictions en véhicules utilitaires	18	20 000	360 000	10	8									

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)										
						AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M1137	Equiper les juridictions en moto DT 125	100	5000	500 000	25	50	25							
	M1138	Doter les maisons d'arrêt en fourgons cellulaires sécurisés	71	5000	355 000	8	36	27							
	M1139	Mettre en place un service national de casier judiciaire sécurisé informatisé	1	1 000 000	1 000 000			1							
	M1140	Doter les unités de police judiciaire en moyens et matériels d'intervention et d'investigation	88	100000	8 800 000	9	44	35							
	M1141	Poursuivre le renforcement des capacités opérationnelles du laboratoire de la police	4	300000	1 200 000	1			1			1			1
	M1142	Créer des nouvelles unités d'enquête	69	150000	10 350 000	6	36	27							
	M1143	Equiper le personnel pénitentiaire	600	1000	600 000	600									
	M1144	Sécurité pénitentiaire: caméra de surveillance et système de brouillage	10	95000	950 000	10									
	Mesures relatives à l'indépendance de la magistrature et à la responsabilité du magistrat					2 000 000									
	M1145	Redéfinir la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature	1	PM	PM		1								
	M1146	Renforcer la représentation des magistrats au sein du Conseil Supérieur de la Magistrature	1	PM	PM			1							
	M1147	Appliquer strictement le statut de la magistrature	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10	
	M1148	Renforcer et structurer le système de contrôle	10	200000	2 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	<b>Mesures relatives au renforcement des actions des auxiliaires de justice</b>					<b>1 375 000</b>										
	M1149	Mettre en œuvre la loi relative au Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat	2	PM	PM	1	1									
	M1150	Rendre fonctionnelle la Caisse Autonome de Règlement Pécuniaire des Avocats	1	1 000 000	1 000 000		1									
	M1151	Encourager et susciter l'installation des Avocats à l'intérieur du Pays en concertation avec le Barreau	5	75 000	375 000	1	1	1	1	1						
	M1152	Rendre opérationnelle l'assistance juridique et judiciaire	6	PM	PM		1	1	1	1	1	1				
	<b>Mesures relatives au renforcement de l'administration pénitentiaire</b>					<b>4 050 000</b>										
	M1153	Créer un cadre de coordination entre les différents services nationaux d'enquête	1	PM	PM	1										
	M1154	Respecter les procédures et les délais de renouvellement et de notification des titres de détention	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M1155	Organiser au moins 2 visites des chefs des cours par an au niveau des cellules de gardes à vue	162	25000	4 050 000	6	12	12	12	12	20	20	20	24	24	
M1156	Transmettre au juge d'instruction et dans les délais les informations nécessaires au contrôle de la	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
		détention													
	M1157	Mettre en œuvre des alternatives à l'emprisonnement (existantes et nouvelles)	2	PM	PM		1	1							
	<b>Mesures relatives à l'amélioration des conditions des détenus</b>					<b>671 000</b>									
	M1158	Augmenter substantiellement les budgets d'alimentation des détenus	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M1159	Informer régulièrement les détenus sur leurs droits et devoirs	10	60000	600 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M1160	Installer et opérationnaliser les commissions de surveillance dans chaque établissement pénitentiaire	71	1000	71 000		8	36	27						
<b>Produit 12 : Le dispositif juridique et judiciaire est réformé</b>					<b>250 000</b>										
<b>Mesures relatives au dispositif juridique et judiciaire</b>					<b>250 000</b>										
	M121	Compléter l'arsenal législatif en vue d'harmoniser le droit interne avec le droit communautaire	0	PM	PM										

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M122	Réviser et compléter l'arsenal juridique existant (code pénal, code de procédure pénale, code civil, code de procédure civile, d'harmonisation du droit interne avec le droit communautaire, code de travail, relatifs au délit d'initié et à l'abus des biens sociaux, etc.)	0	PM	PM										
	M123	Harmoniser le droit interne aux conventions signées et ratifiées	0	PM	PM										
	M124	Elaborer un Plan d'Actions Global de lutte contre la drogue, le terrorisme, la traite des personnes, le blanchiment d'argent, le trafic d'objets d'art et la corruption	2	125 000	250 000	1	1								
<b>Produit 13 : Les infrastructures de la justice sont construites et/ou réhabilitées</b>					<b>63 904 000</b>										
<b>Mesures relatives aux conditions de travail</b>					<b>63 904 000</b>										
	M131	Doter le Ministère d'un bâtiment moderne répondant aux normes techniques et sécuritaires	1	12 000 000	12 000 000	1									
	M132	Construire le siège de la Cour de Cassation	1	750 000	750 000		1								
	M133	Construire le siège du Conseil d'Etat	1	750 000	750 000		1								
	M134	Construire le siège de la Cour des Comptes	1	750 000	750 000		1								

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M135	Construction des locaux des tribunaux d'instance créés par la loi 2013-29 du 12 juin 2013+les trois(3) T.I n'ayant pas de local	30	100 000	3 000 000	8	11	11							
	M136	Réhabiliter tous les locaux des tribunaux existants	95	75 000	7 125 000	5	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	M137	Construire la maison d'arrêt de référence de Niamey	1	4 000 000	4 000 000	1	1								
	M138	Construire des établissements pénitentiaires répondant aux normes internationales	50	200 000	10 000 000	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	M139	Réhabiliter des établissements pénitentiaires	30	30800	924 000	8	10	12							
	M1310	Créer et construire des Cours d'Appel à Tahoua et Agadez puis progressivement dans les autres régions du pays	1	250 000	250 000	1									
	M1311	Eriger progressivement les tribunaux d'instance en tribunaux de grande instance sur la base des critères suivants : intensités de l'activité judiciaire ou l'éloignement	18	300 000	5 400 000	7	7	4							
	M1312	installer les tribunaux de commerce créés par la loi 2004-50 du 22 -07 -2004 susvisée	17	100 000	1 700 000	10	7								
	M1313	Installer les tribunaux administratifs créés par la loi 2004-50 du 22 -07 -2004 susvisée	17	200000	3 400 000	10	7								

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M1314	Installer les tribunaux de travail créés par la loi 2004-50 du 22-07-2004 susvisée	10	100 000	1 000 000	5	5								
	M1315	Installer les chambres régionales de Compte	8	100 000	800 000		4	4							
	M1316	Créer et construire une Ecole de formations judiciaires	1	1 000 000	1 000 000		1								
	M1317	Créer de centres de documentation	35	100 000	3 500 000	4	3	10			18				
	M1318	Construire des locaux de garde à vue pour femmes et mineurs	100	10000	1 000 000		100								
	M1319	Créer des quartiers pour mineurs dans les établissements pénitentiaires où il n'en existe pas	17	30000	510 000		17								
	M1320	Réhabiliter les quartiers pour mineurs existants dans les établissements pénitentiaires	21	10000	210 000		21								
	M1321	Créer un espace récréatif dans tous les centres pénitentiaires	71	20000	1 420 000		8	36	27						
	M1322	Améliorer les espaces visiteurs	71	15000	1 065 000	8	36	27							
	M1323	Construire et équiper des infirmeries dans les maisons d'arrêt	12	20000	240 000	6	6								
	M1324	Construire et équiper des salles polyvalentes dans les centres de production pénitentiaires	50	15000	750 000	10	20	20							

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M1325	Construire et équiper les ateliers dans les centres pénitentiaires	71	20000	1 420 000	8	36	27							
	M1326	Doter les établissements pénitentiaires en point d'eau modernes et autonomes	30	18000	540 000	30									
	M1327	Construire et équiper des centres de production pénitentiaires	8	50000	400 000	8									
<b>Produit 14 : l'accessibilité de la justice est facilitée aux justiciables</b>					<b>1 750 000</b>										
<b>Mesures relatives au renforcement de l'accessibilité au service public de la justice</b>					<b>1 750 000</b>										
	M141	Lutter contre la corruption et l'impunité	10	100000	1 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M142	Poursuivre la signature, la ratification ou l'adhésion aux traités et/ou conventions bilatérales, régionales et internationales	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M143	Ratifier les traités et/ou conventions bilatérales régionales et internationales,	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M144	Réviser les stratégies de lutte internes contre la criminalité transnationale organisée	1	PM	PM	0	0	1							
	M145	Créer un centre national intégré de lutte contre le terrorisme et le crime organisé	1	750000	750 000			1							
<b>Effet 2 : Les populations ont confiance en la justice</b>					<b>36 422 000</b>										

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Coût unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
<b>Produit 21 : La moralisation du secteur de la Justice est effective</b>					<b>5 660 000</b>										
<b>Mesures relatives à la moralisation du secteur de la justice</b>					<b>5 660 000</b>										
M211		Améliorer la surveillance de l'activité des auxiliaires de justice	6	10 000	60 000	1	1	1			1	1	1		
M212		Elaborer et adopter les principes d'éthique et de déontologie des différents acteurs judiciaires	0	PM	PM		0								
M213		Proposer et suivre des normes en matière de délais dans les différentes procédures	3	PM	PM	1	1	1							
M214		Définir des critères précis et adaptés pour la notation et la promotion des magistrats	2	PM	PM	1	1								
M215		Définir des critères pertinents pour la nomination des chefs de juridiction	2	PM	PM	1	1								
M216		Elaborer un répertoire des coutumes, l'éditer, le vulgariser et le diffuser	1	100 000	100 000		1								
M217		Redynamiser les commissions foncières	550	10 000	5 500 000	100	150	150	150						
<b>Produit 22 Les capacités des acteurs sont renforcées dans toutes les matières</b>					<b>30 172 000</b>										
<b>Mesures relatives au renforcement de capacités des acteurs dans toutes les matières</b>					<b>30 172 000</b>										
M221		Assurer le fonctionnement de l'école de formations judiciaires	10	1000000	10 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Coût unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M222	Créer un centre de formation des arbitres (centre d'arbitrage) conformément à OHADA	1	100000	100 000	1	1								
	M223	Sensibiliser les opérateurs économiques sur l'importance du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)	PM	PM	PM										
	M224	Informatiser le RCCM	2	200000	400 000	1	1								
	M225	Former en droit communautaire tous les magistrats, greffiers, arbitres et les auxiliaires de justice	10	60000	600 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M226	Promouvoir et intensifier la formation des défenseurs commis d'office	6	50 000	300 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M227	Créer une filière de formation initiale des notaires	1	PM	PM		1								
	M228	Créer une filière de formation continue des notaires	1	PM	PM		1								
	M229	Former des unités d'enquête	19	50000	950 000	3	8	8							
	M2210	Former des techniciens de scène de crime	150	50000	7 500 000	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	M2211	Former des Officiers de Police Judiciaire Spécialisés	50	50000	2 500 000	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	M2212	Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation pour un changement de comportement des populations	10	400000	4 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M2213	Former le personnel pénitentiaire spécialisé	600	5000	3 000 000	600									
	M2214	Former les chefs traditionnels sur les procédures de règlement des litiges	234	500	117 000		234								
	M2215	Vulgariser les principaux textes à l'usage des professionnels de la justice	8	60 000	480 000	1	1	1	1			1	1	1	1
	M2216	Concevoir et vulgariser des programmes d'appui conseil sur les procédures judiciaires en langues nationales sur des thèmes préoccupant les populations rurales	3	75000	225 000		1				1				
<b>Produit 23 Un cadre propice à la sécurité des échanges et à la libre circulation des personnes et des biens est mis en place</b>					<b>590 000</b>										
<b>Mesures relatives au renforcement du rôle de la justice dans la promotion du développement économique</b>					<b>590 000</b>										
	M231	Créer un climat favorable à l'investissement en renforçant la sécurité juridique et judiciaire	2	PM	PM	1	1								
	M232	Susciter la révision du code d'investissement par les acteurs concernés	1	PM	PM	1									
	M233	Créer 2 pôles économiques et financiers à Niamey et Zinder et les équiper	2	120000	240 000	2									
	M234	Assurer le contrôle de la justice dans le processus d'établissement des unités de production	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M235	Déterminer les peines applicables dans le cas des dispositions pénales de l'acte uniforme révisé et adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur en mai 2014 relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique	1	PM	PM	1									
	M236	Dynamiser la commission Nationale OHADA	10	10000	100 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M237	Dynamiser le centre de formalités des entreprises	10	25000	250 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Effet 3 : Les justiciables sont libres, protégés et égaux devant la loi</b>					<b>11 150 000</b>										
<b>Produit 31 : La promotion des rapports Justice et médias est réalisée</b>					<b>160 000</b>										
<b>Mesures relatives à la promotion des rapports justice et médias</b>					<b>160 000</b>										
	M311	Organiser des ateliers de briefing des journalistes en langage juridique et judiciaire	4	15000	60 000		1		1		1		1		
	M312	Impliquer les médias dans la diffusion des textes	10	10000	100 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Produit 32 : La problématique des droits humains est connue et prise en compte</b>					<b>300 000</b>										
<b>Mesures relatives au renforcement de la protection des droits humains</b>					<b>300 000</b>										
	M321	Définir le régime juridique de la garde à vue	1	PM	PM	1									
	M322	Produire et présenter les rapports en droits humains dans les délais prescrits	2	100000	200 000		1					1			

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M323	Suivre les recommandations issues de l'EPU	10	10000	100 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M324	Harmoniser la législation interne avec les conventions internationales relatives aux droits humains	4 PM		PM	1		1			1				1
<b>Produit 33 : La protection judiciaire juvénile est effective</b>					<b>10 240 000</b>										
<b>Mesures relatives au renforcement de la promotion des droits humains</b>					<b>10 240 000</b>										
	M331	Adopter et Mettre en œuvre la politique nationale de protection judiciaire juvénile et son plan d'action de mise en œuvre	10	400000	4 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M332	Mettre en place des programmes de formation continue sur des thèmes d'intérêt partagé	2	120000	240 000		1	1							
	M333	Mettre en place un dispositif institutionnel favorisant la réinsertion des mineurs et des mesures d'accompagnement à la sortie du dispositif de protection judiciaire juvénile	3	500000	1 500 000	1	1	1							
	M334	Intensifier la réforme du code de procédure pénale et du code pénal pour tenir compte des mineurs notamment en ce qui concerne la médiation réparation et le TIG	2	100000	200 000	1	1								
	M335	Institutionnaliser et Capitaliser les acquis relatifs aux comités locaux du programme	4	100000	400 000	1	1						1	1	

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)										
						AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10

de Protection Judiciaire Juvénile et renforcer les partenariats ente acteurs de la chaine de protection et le secteur associatif habilité

	M336	Elaborer des stratégies de prise en charge des enfants en danger et des enfants en conflit avec la loi notamment la consolidation du dispositif de repérage, d'évaluation et de signalement, le développement de l'assistance éducative et la diversification et l'adaptation des modes de prise en charge	4	100000	400 000	1	1								1	1
	M337	Sensibiliser les populations sur la nécessité d'enregistrer tous les faits d'état civil	10	300000	3 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M338	Trouver des solutions aux difficultés liées à l'état civil des enfants pris en charge par les structures caritatives, les familles d'accueil et les centres d'accueil	2	250000	500 000	1	1									

**Produit 34 : Les justiciables connaissent leurs droits et devoirs et font de plus en plus recours à la justice**

450 000

**Mesures relatives au renforcement de l'accès au service public de la justice**

450 000


Chaîne des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M341	Réactiver et améliorer le fonctionnement des services d'accueil et d'information au niveau des Cours, de TGI et étendre aux TI progressivement	3	150000	450 000	1	1	1							
	M342	Instituer des Journées Portes Ouvertes périodiques appuyées par des CCC	5	PM	PM	1		1		1		1			1
<b>Effet 4 : Les décisions de justice sont rendues dans les délais et effectivement exécutées</b>					<b>140 000</b>										
<b>Produit 41 : Les décisions de justice sont rendues dans des délais raisonnables</b>					<b>0</b>										
<b>Mesures relatives à la justice rendue dans des délais raisonnables</b>					<b>0</b>										
	M411	Doter la justice de moyens humains, financiers et matériels suffisants	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M412	Mettre en place un programme de renforcement de capacités des acteurs de la justice	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Produit 42 : Les décisions de justice sont effectivement exécutées</b>					<b>0</b>										
<b>Mesures relatives aux décisions de justice effectivement exécutées</b>					<b>0</b>										
	M421	Rendre effectif le contrôle des supérieurs hiérarchiques		PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M422	Engager des poursuites disciplinaires le cas échéant	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	M423	Respecter strictement l'obligation faite au magistrat de rédiger sa décision dans un délai maximal de 3 mois sous peine de sanction disciplinaire	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M424	Bannir toute interférence dans l'exécution des décisions de Justice	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Produit 43 : Les amendes et autres condamnations pécuniaires sont liquidées et recouvrées</b>					<b>140 000</b>										
<b>Mesures relatives aux recouvrements et à la liquidation des amendes et autres condamnations pécuniaires</b>					<b>140 000</b>										
	M431	Rendre effectives les procédures de recouvrement des amendes en matière pénale	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M432	Mettre en place un mécanisme de contrôle du recouvrement des amendes	10	5000	50 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M433	Installer un logiciel et suivre les recouvrements des amendes	9	10000	90 000		1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Effet 5 : Le Ministère de la justice et ses administrations déconcentrées jouent pleinement leurs rôles et responsabilités</b>					<b>2 276 000</b>										
<b>Produit 51 : Le sceau et tous les attributs de l'Etat sont réhabilités</b>					<b>0</b>										

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
	<b>Mesures relatives à la réhabilitation du sceau et de tous les attributs de l'Etat</b>				0										
	M511	Rétablir la situation juridique de la garde du sceau de l'Etat	1	PM	PM	1									
	M512	Renforcer la réglementation existante	2	PM	PM	1	1								
	M513	Veiller à l'application effective de la réglementation en vigueur	10	PM	PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Produit 52 : La structure de mise en œuvre est opérationnelle</b>					140 000										
	<b>Mesures relatives à la mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions</b>				140 000										
	M521	Assurer un audit technique des directions techniques du ministère	1	40000	40 000		1								
	M522	Familiariser les cadres du ministère à la gestion axé sur les résultats	2	15000	30 000		1							1	
	M523	Elaborer les plans d'actions annuels de mise en œuvre du plan décennal	10	7000	70 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Produit 53 : La structure de communication est fonctionnelle</b>					2 136 000										
	<b>Mesures relatives à la communication des acteurs de mise en œuvre sur le Plan Décennal d'Actions</b>				2 136 000										

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10	
	M531	Elaborer et adopter le plan de communication	1	25000	25 000		1									
	M532	Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication auprès de 16 juridictions	10	80000	800 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	M533	Doter le ministère de la justice d'un schéma directeur informatique	1	50000	50 000		1									
	M534	Organiser de campagnes médiatiques et missions d'information et de sensibilisation (spot, publi-reportage, insertion-journaux, débats radiotélévisés, etc.)	10	100000	1 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M535	Organiser des journées parlementaires et de séminaires gouvernementaux	4	15000	60 000		1	1						1	1	
	M536	Elaborer des rapports trimestriels et annuels de mise en œuvre du plan de communication	47	3000	141 000	2	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	M537	Elaborer un rapport d'évaluation et de capitalisation du processus de communication	3	20000	60 000				1					1		1

**Effet 6 : Le Plan Décennal d'Actions 2016-2025 est mis en œuvre, suivi et évalué conformément à l'approche gestion axée sur les résultats**

2 300 000

**Produit 61 : Le dispositif de Suivi et Evaluation de la mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions est**

1 000 000

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
<b>opérationnel</b>															
	<b>Mesures relatives au suivi, évaluation et contrôle de la mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions</b>				<b>1 000 000</b>										
	M611	Elaborer un plan de suivi de la mise en œuvre du Plan Décennal	1	15 000	15 000		1								
	M612	Etablir une situation de référence pour déterminer les cibles de base	1	25 000	25 000		1								
	M613	Assurer le fonctionnement du Comité de Suivi-évaluation de l'exécution du plan d'action décennal	10	60 000	600 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M614	Installer et alimenter une base de données de suivi du Plan d'actions décennal	9	20 000	180 000		1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M615	Organiser des ateliers d'internalisation de la PNJDH à l'intention des ministères sectoriels	2	10 000	20 000		1					1			
	M616	Organiser des ateliers d'internalisation de la PNJDH en régions	8	20 000	160 000		4	4							

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X1000)	Montant (X 1000)	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
<b>Produit 62 : Les risques identifiés dans le cadre logique du Plan d'Actions sont pris en charge et mitigés</b>					<b>1 300 000</b>										
	Mesures relatives à la gestion des risques				<b>1 300 000</b>										
	M621	Identifier les risques	10	10000	100 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M622	Evaluer les risques	10	20000	200 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	M623	Mitiger les risques	10	100000	1 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Total Général du PA/PNJDH pour la période 2014-2023 (X 1000 FCFA)</b>					<b>314 365 656</b>										
Financement Etat	Allouer 5% du budget général au Ministère en charge de la justice		10	27 000 000	270 000 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Financement à chercher	PTF intervenant dans la justice		10	PM	44 365 656	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

**Tableau N°3 : Plan de financement du PA/PNJDH**

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X 1000)	Montant (X 1000)	Responsables	Acteurs d'appui	Sources de Financement	
								Etat	PTF
<b>Impact : La paix et la quiétude sociales sont instaurées sur l'ensemble du territoire national</b>									
<b>Effet 1 : Les usagers ont un facile et égal accès au service public de la justice</b>					<b>262 127 656</b>			<b>144 170 211</b>	<b>117 957 445</b>
<b>Produit 11 : Des mesures institutionnelles sont prises</b>					<b>196 173 656</b>			<b>107 895 511</b>	<b>88 278 145</b>
		Mesures relatives aux réformes institutionnelles		2 125 000	Ministère de la Justice	Ministère des Finances, Ministère en charge du travail, les organisations syndicales, les PTF		1.168.750	956 250
		Mesures relatives à la promotion d'une justice de proximité ou de maison de justice		5 000 000	Ministère de la Justice,	Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances Ministère de l'Equipement et de l'Urbanisme, les collectivités, PTF		2 750 000	2 250 000

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X 1000)	Montant (X 1000)	Responsables	Acteurs d'appui	Sources de Financement	
								Etat	PTF
		Mesures relatives au renforcement en moyens matériel, humain et financier			180 952 656	Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Justice	Directions techniques impliquées, UA, CEDEAO, UEMOA, ONU, IDDH, ONUDC, OHADA, PTF	99 523 960.8	81 428 695.2
		Mesures relatives à l'indépendance de la magistrature et à la responsabilité du magistrat			2 000 000	Présidence de la République, Assemblée Nationale, Ministère de la Justice, CSM	Ministère des Finances, Syndicats des magistrats, OSC, CNDH,	1 100 000	900 000
		Mesures relatives au renforcement des actions des auxiliaires de justice			1 375 000	Ministère de la Justice	Ministère des Finances, Barreau, CNHJ, CNN, SNAJ, CNDH	756 250	618 750
		Mesures relatives au renforcement de l'administration pénitentiaire			4 050 000	Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances	IGEP, DGASP/R, DGDH/PJJ/AS HCGNN, CNDH, OSC, PTF, ONUDC, Organisations Humanitaires	2 227 500	1 822 500

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X 1000)	Montant (X 1000)	Responsables	Acteurs d'appui	Sources de Financement	
								Etat	PTF
		Mesures relatives à l'amélioration des conditions des détenus			671 000	MJ, MSP, MP/PF/PE, Ministère des Finances	MEN, Enseignement Supérieur, MFP, IGEP, DGASP/R, DGDH/PJJ/AS HCGNN, CNDH, OSC, PTF, ONUDC, Organisations Humanitaires	369 050	301 950
<b>Produit 12 : Le dispositif juridique et judiciaire est réformé</b>					<b>300 000</b>			<b>165 000</b>	<b>135 000</b>
		Mesures relatives au dispositif juridique et judiciaire			300 000	Gouvernement, Assemblée Nationale	Directions techniques et services rattachés, COTEVET, ONG et Associations, PTF	165 000	135 000
<b>Produit 13 : Les infrastructures de la justice sont construites et/ou réhabilitées</b>					<b>63 904 000</b>			<b>63 904 000</b>	<b>0</b>
		Mesures relatives aux conditions de travail			63 904 000	Présidence de la République, Assemblée Nationale, Ministère de la Justice	MAE/C, Ministère de l'Intérieur, MDN, MF	63 904 000	0
<b>Produit 14 : l'accessibilité de la justice est facilitée aux justiciables</b>					<b>1 750 000</b>			<b>1 750 000</b>	<b>0</b>

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X 1000)	Montant (X 1000)	Responsables	Acteurs d'appui	Sources de Financement	
								Etat	PTF
		Mesures relatives au renforcement de l'accessibilité au service public de la justice			1 750 000	PRN, MAE/C/IA/NE MJ, MI, AN, Gouvernement MJ, MI, MDN , Assemblée Nationale	MDN, CRLR, DL, Toutes Directions Techniques, CEDEAO, UEMOA, ONDC, Organisation Humanitaire, MF, Juridictions, Directions, DGPN, HCGN, HCGNN, ONUDC, WACAP, GIABA, Interpol, CENTIF, Différentes commissions nationales de lutte contre le crime organisé, BCN, PTF	1 750 000	0
<b>Effet 2 : Les populations ont confiance en la justice</b>					<b>36 422 000</b>			<b>20032100</b>	<b>16389900</b>
<b>Produit 21 : La moralisation du secteur de la Justice est effective</b>					<b>5 660 000</b>			<b>3 113 000</b>	<b>2 547 000</b>
									55

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X 1000)	Montant (X 1000)	Responsables	Acteurs d'appui	Sources de Financement	
								Etat	PTF
		Mesures relatives à la moralisation du secteur de la justice			5 660 000	Président de la République, Ministère de la Justice, CSM, Gouvernement	MEN, PTF, OSC, CENTIF, HALCIA, BIR/LC/TI, MCC-Niger, Syndicats secteur justice	3 113 000	2.547.000
<b>Produit 22 Les capacités des acteurs sont renforcées dans toutes les matières</b>					<b>30 172 000</b>			16594600	13577400
		Mesures relatives au renforcement de capacités des acteurs dans toutes les matières			30 172 000	MJ, MC, MF, MET/SS, MT/A, CCIAN	Secteur privé , CNIP, CNUT, OMC, ONUDI, OHADA, UEMOA, CEDEAO, Conseil de l'Entente, CCJA, CJ/UEMOA , CC/UEMOA, CIMA, SP/Code Rural	16594600	13577400
<b>Produit 23 Un cadre propice à la sécurité des échanges et à la libre circulation des personnes et des biens est mis en place</b>					<b>590 000</b>			324500	265500

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X 1000)	Montant (X 1000)	Responsables	Acteurs d'appui	Sources de Financement	
								Etat	PTF
		Mesures relatives au renforcement du rôle de la justice dans la promotion du développement économique			590 000	Ministère de la Justice, MP/DC/AT, Ministère du Commerce	Ministère des Finances, UA, CENSAD, UEMOA, CEDEAO, OHADA, Chambre de Commerce, CNN, PRACC, MCC-Niger	324500	265 500
<b>Effet 3 : Les justiciables sont libres, protégés et égaux devant la loi</b>					<b>11 150 000</b>			<b>6 132 500</b>	<b>5 017 500</b>
<b>Produit 31 : La promotion des rapports Justice et médias est réalisée</b>					<b>160 000</b>			<b>88 000</b>	<b>72 000</b>
		Mesures relatives à la promotion des rapports justice et médias			160 000	Ministère de la Justice, Ministère de la Communication	MF, CSC, Journalistes et Organes de presse, CCG, Radio communautaire	88 000	72 000
<b>Produit 32 : La problématique des droits humains est connue et prise en compte</b>					<b>300 000</b>			<b>300 000</b>	<b>0</b>
		Mesures relatives au renforcement de la protection des droits humains			300 000	MJ, CNDH	MF, IDDH, PAJED,	300 000	0
<b>Produit 33 : La protection judiciaire juvénile est effective</b>					<b>10 240 000</b>			<b>5 632 000</b>	<b>4 608 000</b>

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X 1000)	Montant (X 1000)	Responsables	Acteurs d'appui	Sources de Financement	
								Etat	PTF
		Mesures relatives au renforcement de la promotion des droits humains			10 240 000	MJ, MP/PF/PE, MC, CNDH, Juridictions	MJ/C/S, M/ Secteur éducatif, MSP, CADH, CJ/CEDEAO, CJ/UEMOA, IGEP, DG/DH/PJJ/AS, ANAJJ, IDDH, DGASP/R	5 632 000	4 608 000
<b>Produit 34 : Les justiciables connaissent leurs droits et devoirs et font de plus en plus recours à la justice</b>					<b>450 000</b>			<b>247 500</b>	<b>202 500</b>
		Mesures relatives au renforcement de l'accès au service public de la justice			450 000	Ministère de la Justice	OSC, Auxiliaires de la Justice, PTF, Médias, CNDH	247 500	202 500
<b>Effet 4 : Les décisions de justice sont rendues dans les délais et effectivement exécutées</b>					<b>140 000</b>			<b>140 000</b>	<b>0</b>
<b>Produit 41 : Les décisions de justice sont rendues dans des délais raisonnables</b>					<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
		Mesures relatives à la justice rendue dans des délais raisonnables			0	Ministère de la Justice	OSC, Auxiliaires de la Justice, PTF, Médias, CNDH	0	0
<b>Produit 42 : Les décisions de justice sont effectivement exécutées</b>					<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X 1000)	Montant (X 1000)	Responsables	Acteurs d'appui	Sources de Financement	
								Etat	PTF
		Mesures relatives aux décisions de justice effectivement exécutées			0	Ministère de la Justice	OSC, Auxiliaires de la Justice, PTF, Médias, CNDH	0	0
<b>Produit 43 : Les amendes et autres condamnations pécuniaires sont liquidées et recouvrées</b>					<b>140 000</b>			<b>140 000</b>	<b>0</b>
		Mesures relatives aux recouvrements et à la liquidation des amendes et autres condamnations pécuniaires			140 000	Juridictions	Services Financiers du MF	140 000	0
<b>Effet 5 : Le Ministère de la justice et ses administrations déconcentrées jouent pleinement leurs rôles et responsabilités</b>					<b>2 226 000</b>			<b>1 224 300</b>	<b>1 001 700</b>
<b>Produit 51 : Le sceau et tous les attributs de l'Etat sont réhabilités</b>					<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
		Mesures relatives à la réhabilitation du sceau et de tous les attributs de l'Etat			0	Présidence de la République, Assemblée Nationale, Ministère de la Justice	MAE/C, Ministère de l'Intérieur, MDN, MF	0	0
<b>Produit 52 : La structure de mise en œuvre est opérationnelle</b>					<b>140 000</b>			<b>77 000</b>	<b>63 000</b>
		Mesures relatives à la mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions			140 000	Structure de coordination	CS/EGJ, MAE/C, Ministère de l'Intérieur, MDN, MF	77 000	63 000

Chaine des résultats	Référence	Mesures ou actions planifiées	Nombre	Cout unitaire (X 1000)	Montant (X 1000)	Responsables	Acteurs d'appui	Sources de Financement	
								Etat	PTF
<b>Produit 53 : La structure de communication est fonctionnelle</b>					<b>2 086 000</b>			<b>1 147 300</b>	<b>938 700</b>
		Mesures relatives à la communication des acteurs de mise en œuvre sur le Plan Décennal d'Actions			2 086 000	Cellule de Communication	CS/EGJ, MAE/C, Ministère de l'Intérieur, MDN, MF	1 147 300	938 700
<b>Effet 6 : La mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions 2016-2025 est <i>facilitée</i>.</b>					<b>2 300 000</b>			<b>1 265 000</b>	<b>1 035 000</b>
<b>Produit 61 : Le dispositif de Suivi et Evaluation de la mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions est opérationnel</b>					<b>1 000 000</b>			<b>550 000</b>	<b>450 000</b>
		Mesures relatives au suivi, évaluation et contrôle de la mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions			1 000 000	CS/EGJ	Comité de Pilotage	550 000	450 000
<b>Produit 62 : Les risques identifiés dans le cadre logique du Plan d'Actions sont pris en charge et mitigés</b>					<b>1 300 000</b>			<b>715 000</b>	<b>585 000</b>
		Mesures relatives à la gestion des risques			1 300 000	CS/EGJ	Comité de Pilotage	715 000	585 000
<b>Total Général du PA/PNJDH pour la période 2016-2025 (1000 FCFA)</b>					<b>314 365 656</b>			<b>172 901 111</b>	<b>141 464 545</b>
								<b>ETAT</b>	<b>55%</b>
								<b>PTF</b>	<b>45%</b>

## **V. Modalités de mise en œuvre :**

### **7.1. Dispositif de pilotage, de coordination et de communication :**

Le Plan d'Actions décennal de la PNJDH sera mise en œuvre par le Ministère en charge de la Justice. Pour cela le dispositif de coordination et de pilotage comporte :

#### **7.1.1. Comité interministériel de Pilotage :**

Le comité interministériel de pilotage est composé du Ministère de la Justice et des Ministères concernés. Il est présidé par le ministre en charge de la justice. Les rôles assignés au comité interministériel de Pilotage de ce Plan d'Actions sont : la détermination des orientations nationales, l'impulsion politique, l'adoption des normes et réglementations, la coordination, la planification des activités, la recherche de financement.

Le Ministère de la Justice assure le pilotage et la coordination de la mise en œuvre de ce Plan d'Actions. Au niveau de ce Ministère, les directions Générales concernées assureront le suivi technique de la mise en œuvre du Plan d'Actions en rapport avec les structures déconcentrées du Ministère.

Les autres ministères sectoriels, chacun en ce qui le concerne, concourent à la mise en œuvre en apportant leurs expertises dans leurs domaines de compétences à travers leurs directions techniques. Au niveau des Régions, ces Ministères seront représentés par leurs directions déconcentrées.

#### **7.1.2. Structure de Coordination :**

L'opérationnalisation du Plan d'Actions (mise en œuvre, supervision, formation, appui-conseil) sera assurée par le Secrétariat Général du Ministère chargé de la justice assisté des directions techniques. Le Ministère de la justice s'emploiera aux côtés des Ministères chargés du Plan, des Finances et des Affaires Etrangères à la conception, à la validation, à l'encadrement et à la recherche de financement.

Les rapports périodiques des structures de coordination sont transmis au comité de suivi-évaluation de l'exécution du plan décennal d'actions qui sera créé en lieu et place du Comité de Suivi des Conclusions et Recommandations des EGJ.

#### **7.1.3. Structure de communication :**

En vue de rendre visible les actions à mener et assurer l'implication effective de toutes les parties prenantes d'une part et d'autre part une coordination efficace, une structure de communication sera créée et mise en place. Elle sera composée de la cellule de communication, de la Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques (DAIDRP), du web master ou toute autre compétence nécessaire.

Une stratégie de communication de la mise en œuvre du Plan décennal d'actions sera élaborée, validée par le comité de pilotage et exécutée par la structure de communication mise en place à cet effet.

## **7.2. Comité de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan d'action décennal :**

Le comité créé au lendemain des assises des Etats Généraux de la Justice avait pour rôle de servir d'interface entre tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des conclusions et recommandations des Etats Généraux de la justice.

En effet, c'est à ce comité qu'est revenu la charge d'élaborer :

- ✓ la Politique Nationale Justice et Droits Humains et ce plan décennal d'actions de sa mise en œuvre ;
- ✓ de rendre publics les rapports selon des modalités à déterminer ;
- ✓ et de rappeler et/ou d'interpeller les structures de mise en œuvre.

Aussitôt après l'adoption du Document de Politique Nationale Justice et Droits Humains et de son plan d'actions décennal, le comité qui deviendra Comité de Suivi et d'Evaluation de l'exécution du Plan d'Actions Décennal. A ce titre, il aura la charge d'élaborer divers outils d'évaluation, des rapports trimestriels d'étape de l'exécution de ce Plan Décennal d'Actions ainsi que des bilans annuels d'exécution conformément à l'organigramme de sa mise en œuvre.

## **7.3. Stratégies de mise en œuvre du Plan d'Actions :**

Il sera conçu une stratégie de mise en œuvre du Plan d'Actions de la PNJDH qui sera articulée autour :

- ✓ de la mise en place du dispositif de coordination et de pilotage décrit plus haut ;
- ✓ de l'identification des acteurs ainsi que de leurs rôles et responsabilités ;
- ✓ de la définition des mécanismes de suivi évaluation ;
- ✓ et de l'élaboration d'une stratégie de communication.

Pour que la mise en œuvre de la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH) se déroule dans les meilleures conditions possibles et avec les fortes chances de succès, les activités présentées dans le chapitre précédent doivent être menées sous la responsabilité directe du Ministère en charge de la justice.

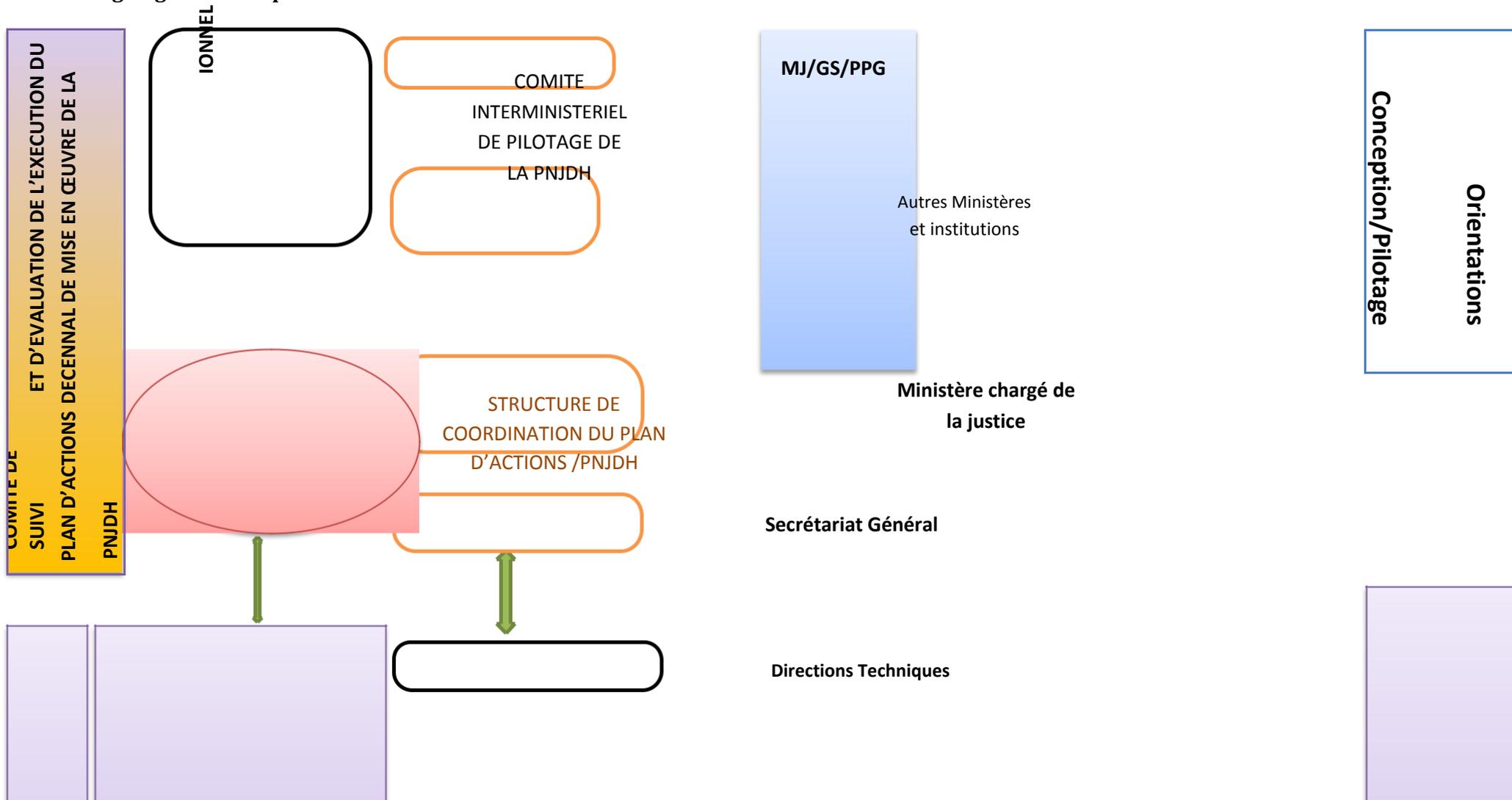
La programmation de ce Plan d'Actions est sur dix (10) ans. Toutefois en prélude à l'arbitrage du budget national dirigé par le Ministère en charge des finances, tenu chaque année au 3e trimestre, les services compétents du Ministère en charge de la justice prépareront un plan annuel assorti d'un budget détaillé. Ainsi chaque année une inscription sera portée dans la loi de finances de l'année suivante.

La mise en œuvre de ce Plan Décennal d'Actions nécessite assurément un engagement fort de l'Etat, une appropriation totale, une implication de tous les acteurs et un suivi permanent.

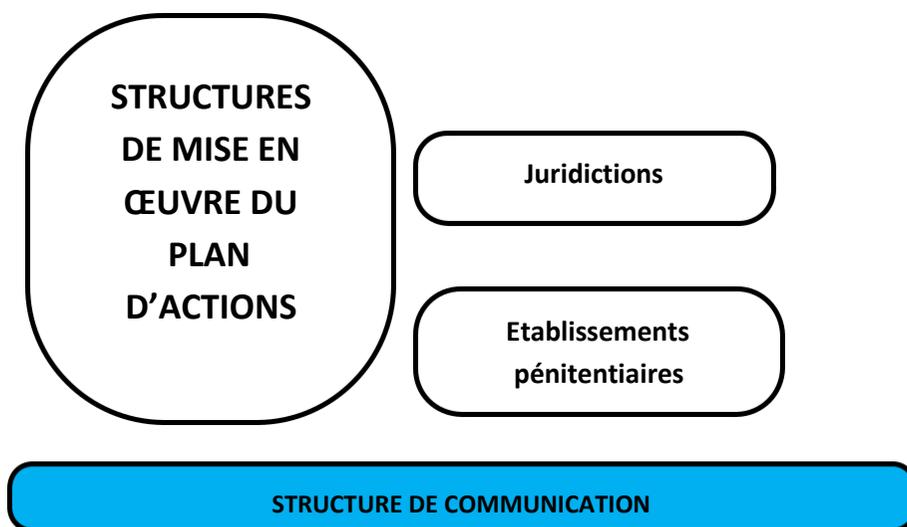
Dans ce cadre, tous les organes concernés seront pleinement associés. Ainsi, chaque année, un Plan annuel de travail, un tableau de bord et un échéancier seront élaborés et rigoureusement suivis

Des rapports de performance du travail, des revues et évaluations seront effectués.

#### 7.4. Organigramme du plan Décennal d'Actions



Reinforcem  
n



#### **7.5. Financement du Plan d'Actions :**

La contribution de l'État au financement du Plan d'Actions se fera à travers des délégations de crédits sous forme d'Autorisation de Dépenses (AD) mobilisée et mise à disposition par le Trésor National.

L'appui des Partenaires Techniques et Financiers et autres donateurs du Niger qui complètent les efforts préalables de l'État, sera mobilisé conformément aux modalités convenues d'accord parties.

#### **7.6. Mécanisme de suivi évaluation :**

Le Plan d'Actions sera évalué en déterminant les progrès obtenus vers l'atteinte des résultats escomptés.

Pour cela des outils de suivi évaluation seront mis en place pour identifier, au fur et à mesure, les écarts entre les résultats escomptés et les résultats atteints à date en vue de les proposer des corrections.

#### **7.7. Gestion des risques :**

Les risques identifiés feront l'objet de mitigation en vue d'éviter ou de minimiser leur influence négative sur l'atteinte des résultats escomptés.

**7.8. Révision du Plan d'Actions :**

La révision et la mise à jour du plan d'actions interviendront tous les trois (3) ans.

### **Conclusion :**

Ce Plan d'Actions décennal de mise en œuvre de la PNJDH est en parfaite articulation avec le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015) notamment à travers son axe 1 « consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ». Il a traduit en acte opérationnel, les orientations de la Politique Nationale Justice et Droits Humains de laquelle il tire sa substance. C'est le fruit des recommandations des Etats Généraux de la Justice qui ont réuni toutes les couches socioprofessionnelles du Niger.

Fruit d'un large consensus multi-acteurs, cet outil entend ainsi répondre aux véritables préoccupations nationales en matière de justice et de droits humains. Il entend aussi traduire dans les faits les profondes aspirations des nigériens à jouir de leurs droits fondamentaux consacrés aussi bien par les instruments internationaux que par des textes nationaux. Il consacre de fait la concrétisation de l'engagement du Gouvernement dans la mise en œuvre du Programme de Renaissance dans toutes ses composantes.

C'est alors un référentiel en la matière pour toutes les interventions pour la période 2016-2025 qui engageront l'Etat et tous les autres acteurs de la justice.

En tout état de cause, il est suffisamment ouvert de manière à permettre aux uns et aux autres, de s'y inscrire afin d'apporter leurs contributions tant attendues à sa mise en œuvre réussie.

## Annexe

Cadre logique axé sur les résultats

Chaine des Résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et Risques
Impact : La paix et la quiétude sociales sont instaurées sur l'ensemble du territoire national	Degré de satisfaction des justiciables	Rapport d'enquête de l'INS ; Rapport d'enquête de juridiction et autorité administrative vers la baisse de la criminalité	<b>X</b>
	Place du Niger en matière de sécurité	Rapports du Système des Nations Unies	
Effet 1 : Les usagers ont un facile et égal accès au service public de la justice	Proportion de casiers judiciaires sécurisés	Rapports annuels des juridictions Rapport annuel du Ministère de la justice	Hypothèse: Adhésion de tous les acteurs Risque: Faible mobilisation des PTF du secteur de la justice
	Accroissement de la part du financement de l'Etat dans le fonctionnement du Ministère et des juridictions	Loi de finances Rapport d'arbitrage	
	Degré de fluidité de la navigation fluviale	Rapport des flottes et brigades de gendarmerie	
	Nombre de mesures alternatives à l'emprisonnement prises par an	Rapports annuels des juridictions Rapport annuels des établissements pénitentiaires Rapport annuel du Ministère de la justice	
	Taux de réinsertion des détenus vulnérables	Rapport de réinsertion	
	Nombre des conventions signées, ratifiées et appliquées Nombre de mesures d'incorporation législative	Rapports annuels du Niger aux Organes des Traités J.O	

	Proportion de recours contre des décisions par rapport à l'année précédente	Rapports d'enquête Différents registres	
<b>Produit 11 : Des mesures institutionnelles sont prises</b>	Nombre de textes sur la coopération judiciaire internationale adoptés	Décret promulgué Actes adoptés	Hypothèse: Mobilisation effective de la contribution financière de l'Etat Risque: Faible exécution du budget national
	Nombre de magistrats recrutés et formés par an	PV de recrutement Cérémonie de remise de diplôme Décret d'intégration et de nomination Décret d'affectation de ces magistrats	
	Nombre des cadres de service judiciaire recrutés et formés par an	PV de recrutement	
	Nombre de centres de documentation fonctionnels	DAO et PV réception	
	Nombre et type de véhicule achetés et repartis entre les différents services	PV de réception	
	Qualitative révision de la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature Nombre de magistrats membres du conseil Supérieur de la Magistrature	Acte de publication au JO	
	Nombre de plan de carrière adopté par corps	Plans de carrière Rapports annuels Ministère fonction Publique	
	nombre de certificats d'aptitude à la profession d'avocat délivrés	Rapports du Ministère Justice et de stage ; cérémonies de fin de stage	
	Nombre de défenseurs commis d'office recrutés et formés	Liste des personnes formées Rapport de formation	
	Nombre de filières de formation créées	Acte de création	
	Nombre de codes d'éthique et de déontologie par corps	Codes d'éthique et de déontologie	
Nombre de spécialistes de scène de crime recrutés, formés et opérationnels	liste des personnes recrutées et formées Rapports de formation		

	Nombre de sessions d'assises organisées chaque année	PV des sessions Rapports annuels des juridictions	
	Nombre de CCC organisés au profit des populations	Supports des CCC Rapports de mission	
	Nombre de missions d'inspections des établissements pénitentiaires	Rapports d'inspection générale des E.P	
	Nombre de séances d'information de détenus sur leurs droits et devoirs	Rapport des séances d'information et de missions	
<b>Produit 12 : Le dispositif juridique et judiciaire est réformé</b>	Nombre de textes revisités	Textes reformés J.O	Hypothèse: consensus des spécialistes sur les textes
	Nombre de textes réadaptés	Textes réadaptés	
	Nombre de nouveaux textes adoptés	Nouveaux textes adoptés J.O	
<b>Produit 13 : Les infrastructures de la justice sont construites et/ou réhabilitées</b>	Nombre et type de bâtiments construits	DAO et PV / réception	
	Nombre et type de bâtiments réhabilités	DAO et PV réception	
	Nombre de cours créées et opérationnelles	Actes de création des cours PV d'implantation des ces cours ; Décret nommant et affectant les membres	
	Nombre de tribunaux d'instance fonctionnels et/ou transformés en TGI	Rapports annuels des juridictions Rapport annuel du Ministère de la justice Rapports d'Appel Différents textes de création ou de transformation de ces juridictions	
	Nombre de chambres administratives fonctionnelles	Rapports des chambres	
	Nombre de tribunaux de commerce fonctionnels	Rapports des tribunaux	

	Nombre de tribunaux administratifs fonctionnels	Rapports des tribunaux Décisions Rapport d'appel Registre d'appel	
	Nombre de pôles judiciaires spécialisés opérationnels	Actes de création des pôles Décisions rendues par ces juridictions	
	Nombre d'école autonome de formation fonctionnel	Acte de création DAO PV réception Rapports périodiques des formations Avis de concours PV de proclamation des résultats	
	Nombre de centre d'arbitrage type OHADA créé	Actes de création DAO, PV réception	
<b>Produit 16 : l'accessibilité de la justice est faciliter aux justiciables</b>	Nombre de mesures incitatives d'appui à l'installation des avocats	Liste des mesures Existence des cabinets Actes pris	Hypothèse: Volonté politique
	Nombre d'actes pris pour lutter contre la corruption	Actes législatifs	
	Nombre de traités et/ou conventions bilatérales régionales internationales signés et ratifiés	Traités et conventions régionales signés et ratifiés	Hypothèse: Disponibilité des acteurs Risque: Faible collaboration interrégionale et internationale
	Nombre de traités et/ou conventions bilatérales internationales signés	Traités et conventions internationales signés	
	Nombre de traités et/ou conventions bilatérales internationales ratifiés	Traités et conventions internationales ratifiés	
	Nombre de stratégies de lutte interne élaborées contre la criminalité transnationale	Document de stratégies de lutte	
	Nombre de cadres de lutte contre la criminalité transnationale recrutés et formés	Document du cadre de lutte	Hypothèse: Disponibilité des acteurs
	Nombre et type d'appui apportés aux services d'enquête	PV de mise à disposition Rapports de cession	Risque: Faible collaboration

	<p>Nombre de centre intégré de lutte contre le terrorisme et le crime organisé créé et opérationnel</p> <p>Nombre de structures de lutte contre la corruption créées, installées et disposant de son personnel</p>	<p>Acte de création</p> <p>PV d'installation</p> <p>Rapports du centre</p> <p>DAO et PV réception des travaux</p> <p>Rapports de ces structures</p>	<p>interrégionale et internationale</p>
<p><b>Effet 2 : Les populations ont confiance en la justice</b></p>	<p>Niveau de couverture des juridictions en textes</p>	<p>Rapports d'enquête</p>	<p>Hypothèse: disponibilité des acteurs</p>
	<p>Niveau de respect des normes en matière de délais dans les différentes procédures</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'enquête</p>	
	<p>% de services couverts par un programme cohérent d'informatisation</p>	<p>Rapports d'enquête</p>	
<p><b>Produit 21 : La moralisation du secteur de la Justice</b></p>	<p>Nombre de contrôles juridictionnels effectués</p>	<p>Rapports d'inspections</p> <p>Rapports de contrôles</p>	<p>Hypothèse: Adhésion de tous les corps de la justice</p> <p>Risque: Ingérence politique</p>
	<p>Nombre de contrôles administratifs</p>	<p>Rapports de contrôles</p>	
	<p>Nombre de critères de nomination des chefs de juridiction adoptés</p>	<p>Liste des critères</p> <p>Satisfaction des bénéficiaires</p>	
	<p>Nombre de critères de promotion des magistrats</p>	<p>Liste des critères</p>	
	<p>Nombre de critères de notation des magistrats</p>	<p>Liste des critères</p> <p>Actes pris</p>	
	<p>Nombre de chefs traditionnels formés en droit coutumier</p> <p>Nombre de secrétaires des chefs traditionnels formés en droit coutumier</p>	<p>Rapport de formation</p> <p>Clarté des PV de conciliation</p>	
	<p>Nombre de secrétaires de chefs traditionnels pris en charge par l'Etat chaque année</p>	<p>Actes pris</p>	
	<p>Nombre par niveau de commissions foncières redynamisées</p>	<p>PV de redynamisation</p> <p>Modules de formation</p>	
<p><b>Produit 22</b> <b>Produit 22 Les capacités des acteurs sont renforcées dans toutes les matières</b></p>	<p>Nombre de centre de formation des arbitres créés</p>	<p>Actes de création et d'installation</p> <p>Rapport de formation</p>	<p>Hypothèse: Collaboration des autres ministères et institutions</p>

	Nombre de CCC à l'intention des commerçants sur le RCCM	Supports des CCC Rapports de mission	
	Nombre de magistrats et arbitres formés en droits communautaires	liste des personnes formées Rapports de formation	
<b>Produit 23 Un cadre propice à la sécurité des échanges et à la libre circulation des personnes et biens est instauré</b>	Nombre d'actes favorables à l'investissement	Actes pris	Hypothèse: Disponibilité des acteurs
	Nombre de pôles économiques créés et fonctionnels	Actes de création J.O.RN	
	Nombre d'unités de production qui ont fait l'objet de contrôle de la justice lors de leur établissement	Rapports annuels des juridictions Rapport annuel du Ministère de la justice	
	Dispositions pénales de l'acte uniforme du 17/4/1997 révisé le 17 octobre 2008 adoptées Nombre de peines identifiées dans le cas des dispositions pénales de l'acte uniforme du 17 avril 1997 révisé le 17 octobre 2008	Répertoire des peines retenues JORN	
	Nombre de mesures d'harmonisation du droit interne avec le droit communautaire pris	Textes pris JORN	
	Nombre de dispositions pénales relatives au délit d'initié et à l'abus des biens sociaux révisées et/ou adoptées	Liste des dispositions prises JORN	
<b>Effet 3 : Les justiciables sont libres, protégés et égaux devant la loi</b>	Part annuelle de l'investissement domestique et international	Rapport d'enquête de l'INS	Hypothèse: Application stricte des textes Risque: frustrations
	Niveau d'écoute des messages sur les textes judiciaires diffusés par les médias	Rapports d'enquête	
	Niveau de prise en compte des mineurs dans le code de procédure pénale	Rapport d'enquête de l'INS	
	Nombre de porte-parole créé auprès de chaque juridiction nommés	Actes pris	
	Proportion d'enfants pris en charge par les structures caritatives	Rapport d'enquête de l'INS	

	Promptitude dans la mitigation des risques survenus	Rapports annuels des juridictions Rapport annuel du Ministère de la justice	
<b>Produit 31 : La promotion des rapports Justice et médias</b>	Nombre de stratégie de communication adoptée	Stratégie de communication	Hypothèse: disponibilité de moyens
	Nombre d'acteurs formés en techniques de communication	Rapport de formation Liste de présence	
	Nombre de journalistes formés en droit judiciaire	Rapport de formation Liste de présence	
	Nombre de juridictions dotées de cellule de presse	Actes de mise en place des cellules Nomination du personnel	
<b>Produit 32 : La problématique des droits humains est connue et prise en compte</b>	Nombre d'actes pris en vue de définir le régime de la garde à vue	Actes pris JORN	Hypothèse: Mobiliser les moyens à temps
	Nombre de textes élaborés pour harmoniser la législation interne avec les conventions internationales relatives aux droits humains	Actes pris	
	Nombre de rapports en droits humains produits dans les délais prescrits	Comité des Rapports Lettre de transmission de rapport	
<b>Produit 33 : La protection judiciaire juvénile est effective</b>	Nombre de politique nationale de protection judiciaire juvénile mise en œuvre	Politique nationale de protection judiciaire	Hypothèse: Adhésion de tous les corps de la justice
	Nombre de curricula de formation continue mis en place	Curricula de formation	
	Nombre de mineurs réinsérés	Rapports annuels des juridictions Rapport annuel du Ministère de la justice	
	Nombre de stratégies de prise en charge des enfants en danger et des enfants en conflit avec la loi élaborées	Documents de stratégies de prise en charge	
	Nombre de CCC en vue d'enregistrer les faits d'état civil	Rapport de mission	

<b>Produit 34 : Les justiciables connaissent leurs droits et devoirs et font de plus en plus recours à la justice</b>	Nombre d'actes pris en faveur d'un bon accueil des justiciables au niveau des juridictions	Actes pris	Hypothèse: Réceptivité du personnel d'accueil
	Nombre de journées portes ouvertes animées pour favoriser l'accessibilité à la justice	Couverture médiatique Rapports de journées porte ouverte	
	Nombre de programmes d'appui conseil sur les procédures judiciaires traduits en langues nationales et vulgarisés	Programmes d'appui conseil Documents d'appui conseil	
<b>Effet 4 : Les décisions de justice sont rendues dans les délais et effectivement exécutées</b>	% de décisions rédigées dans les délais	Rapports annuels des juridictions Rapport annuel du Ministère de la justice	Hypothèse: Application stricte des textes Risque: frustrations
	Degré de satisfaction du personnel de la justice	Rapport d'enquête	
	Taux de recouvrement des amendes	Rapports annuels des juridictions Rapport annuel du Ministère de la justice	
<b>Produit 41 : Les décisions de justice sont rendues dans des délais raisonnables</b>	Nombre de cadres recrutés par spécialité		Hypothèse: Mobiliser les moyens à temps
	Nombre de modules de formation continue et initiale élaborés	Modules de formation	
<b>Produit 42 : Les décisions de justice sont effectivement exécutées</b>	Nombre de contrôle par les supérieurs hiérarchiques et par an	Rapports de contrôle	Hypothèse: Application stricte des textes Risque: frustrations
	Nombre de cas de poursuites disciplinaires	Rapports annuels des juridictions Rapport annuel du Ministère de la justice	
	Nombre de magistrats ayant rédigé leurs décisions dans les délais impartis	Rapports annuels des juridictions Rapport annuel du Ministère de la justice	
	Nombre de cas d'interférence dans l'exécution des décisions de Justice	Rapports annuels des juridictions	

<b>Produit 43 : Les amendes et autres condamnations pécuniaires sont liquidées et recouvrées</b>	Montant recouvré par an	Livre comptable	
	Nombre de mécanisme de contrôle du recouvrement des amendes mis en place	Rapport de contrôle Rapport d'inspection	
	Nombre de logiciel de suivi des recouvrements des amendes installé	Logiciel	
<b>Effet 5 : Le Ministère de la justice et ses administrations déconcentrées jouent pleinement leurs rôles et responsabilités</b>	Présence effective du sceau et des attributs au Ministère de la justice	Sceau et attributs	Hypothèse: Volonté politique
	Taux de réalisation physique et financière du Plan Décennal de la PNJDH	Rapport d'évaluation	Hypothèse: Mobiliser les moyens à temps
	Niveau d'application du profil-poste au sein des directions techniques du Ministère	Rapport d'audit technique Rapports annuels des juridictions Rapport annuel du Ministère de la justice	
<b>Produit 51 : Le sceau et tous les attributs de l'Etat sont réhabilités</b>	Nombre d'actes pris pour rétablir la situation juridique de la garde du sceau de l'Etat	Actes pris JORN	Hypothèse: Volonté politique
	Nombre d'audit technique réalisé	Rapport d'audit technique	
<b>Produit 52 : La structure de mise en œuvre est opérationnelle</b>	Nombre de cadres familiarisés à la gestion axée sur les résultats	Modules et liste des personnes familiarisées	
	Nombre de plans d'actions annuels de mise en œuvre du plan décennal élaborés	Plans d'actions annuels	
<b>Produit 53 : La structure de communication est fonctionnelle</b>	Nombre de plan de communication élaboré et adopté	Plan de communication	
	Nombre de stratégies de communication mises en œuvre	Document de stratégies	

	Nombre de campagnes médiatiques et missions d'information organisées	Rapports de missions Contrats avec les médias	Hypothèse: Volonté politique
	Nombre de journées parlementaires et de séminaires gouvernementaux organisés	Rapports des rencontres	
	Nombre de rapports trimestriels et annuels élaborés	Rapports trimestriels Rapports annuels	
	Nombre de rapports <i>de</i> suivi-évaluation et de capitalisation du processus de communication	Rapport d'évaluation	
<b>Effet 6 : Le Plan Décennal d'Actions 2016-2025 est mis en œuvre, suivi et évalué conformément à l'approche gestion axé sur les résultats</b>	Niveau de popularisation du Plan Décennal d'Actions	Rapport de missions	Hypothèse: Mobiliser les moyens à temps
	Degré de fonctionnalité du cadre de concertation	PV et CR des rencontres	
	Probabilité d'apparition de risque au cours de la mise en œuvre du Plan Décennal	Rapport d'identification de risques	Hypothèse: Mobiliser les moyens à temps
<b>Produit 61 : Le dispositif de Suivi et Evaluation de la mise en œuvre du Plan Décennal d'Actions est opérationnel</b>	Nombre de plan de suivi de la mise en œuvre du Plan Décennal	Plans de suivi	Hypothèse: Mobiliser les moyens à temps
	Nombre de situation de référence faite	Rapport de la situation de référence	
	Nombre de suivis et de rencontres réalisés	Rapports annuels des juridictions Rapport annuel du Ministère de la justice	
	Nombre de bases de données installées	Base de données Rapport d'installation	
	Nombre d'ateliers d'internalisation de la PNJDH à l'intention des ministères sectoriels	Rapport de facilitation Documents supports produits	
	Nombre d'ateliers d'internalisation de la PNJDH en régions	Rapport de facilitation Documents supports produits	

<b>Produit 62 : Les risques identifiés dans le cadre logique du Plan d'Actions sont pris en charge et mitigés</b>	Nombre de risques identifiés	Rapport d'identification de risques	Hypothèse: Disponibilité de fonds
	Nombre de risques évalués	Rapport d'évaluation de risques	
	Nombre de risques atténués	Rapport d'atténuation de risques	Risque: Faible maitrise de la gestion des risques

Organigramme du Ministère Justice

